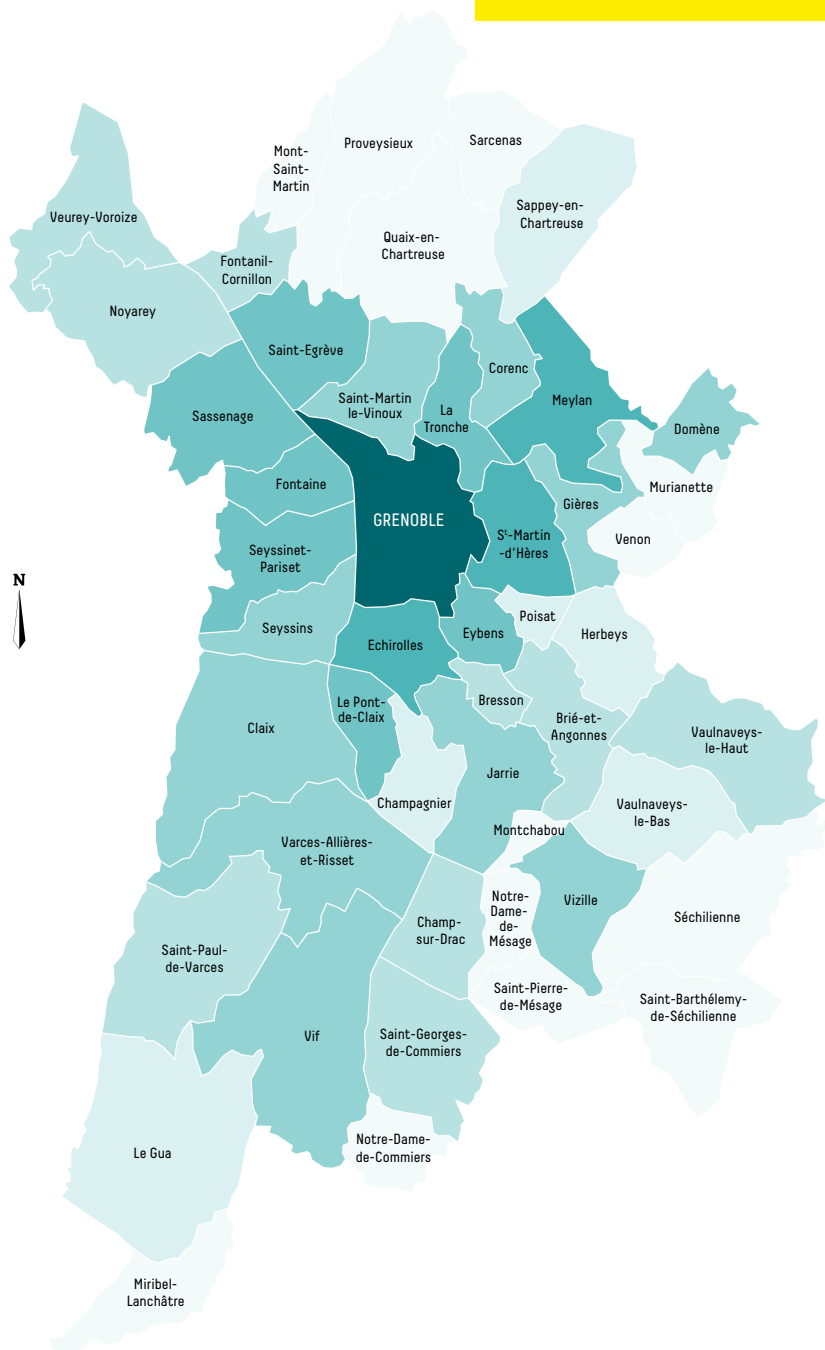
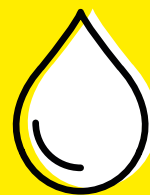




**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

2023 SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE



Les usagers

450 000
habitants

174 000
abonnés

148L consommés par hab.
chaque jour en 2023

Le réseau

1,5 M m³/an d'eau économisés
depuis 2017 en moyenne grâce à la
réparation de fuites sur les réseaux
(régie et SPL EDGA confondues)

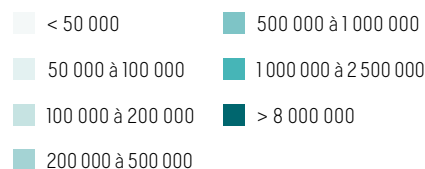
Les moyens

247
agents en
moyenne sur
l'année (eau et
assainissement
confondus)

37 M€
budget de la
compétence
eau potable

5 apprentis

Volumes consommés en 2023 en m³



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS



PRÉPARATION DE LA REPRISE EN RÉGIE DES MISSIONS DE PRODUCTION

Le conseil métropolitain a décidé le 7 avril 2023 la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général, du contrat de gérance relatif aux missions de production et de fourniture d'eau potable des infrastructures Drac et Romanche. Cela implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre, soit 52 salariés qui ont été accueillis au sein de la régie au 1er janvier 2024.



EXTENSION DE L'ALLOCATION EAU

Le dispositif d'accès social à l'eau s'est étendu à de nouveaux bénéficiaires. Ce dispositif, qui ciblait principalement les familles, a évolué en 2023 pour en faire bénéficier les étudiants boursiers. Les modalités de calcul ont en outre été modifiées permettant d'étendre le dispositif à plus de 19 000 foyers. Le nombre d'allocataires a ainsi doublé entre 2022 et 2023, avec plus de 700 000 euros distribués en allocations.



DÉVELOPPEMENT D'UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Un appel à projets de solidarité internationale visant la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement sera désormais déposé chaque année. La contribution annuelle des budgets eau et assainissement est de 240 K€, doublée par l'AERMC. 5 projets ont été sélectionnés implantés dans 5 pays : le Togo, le Cap Vert, la Sierra Leone, Madagascar et le Sénégal.



L'IMPORTANT EFFORT DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Le réseau d'eau potable de la Métropole atteint plus de 1800 km de conduites et plus de 150 000 branchements. Le taux de renouvellement a fortement augmenté en 2023, passant de 0,79% à 0,90%, ce qui devrait améliorer le rendement des réseaux et donc limiter les pertes d'eau dues aux fuites. Dans le contexte de tension sur l'eau, le renouvellement des réseaux est un levier important de la préservation de l'eau.

LES RESSOURCES GÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE

54 m³/AN

Consommation moyenne d'un habitant

24,4 MILLIONS m³

Volume d'eau facturé en 2023

85%

de l'eau distribuée est potable sans traitement

16 km

de réseau renouvelé, soit 0,90% des réseaux d'adduction et de distribution

5 699

contrôles de la qualité de l'eau toutes communes confondues

98,8%

Taux de conformité microbiologique

98,5%

Taux de conformité physicochimique

85,7%

rendement global des réseaux

LE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE



124 captages actifs

permettent de prélever l'eau des montagnes ou des plaines alluviales



157 réservoirs actifs

stockent cette eau entre les captages et les habitations. Leur taille va de 1m³ à 40 000m³



4 microcentrales

utilisent de l'énergie hydraulique pour produire de l'électricité



1 816 km

de conduites apportent l'eau des captages jusqu'aux habitations



6 450

poteaux incendies publics et privés sur la métropole

LE BILAN DES TRAVAUX 2023



49

ouvrages ont été
renovés



0,90 %

des canalisations d'adduction et
de distribution ont été renou-
vélées en 2023, soit 16,3 km.

Le taux moyen sur 5 ans est de
0,82% en dessous de l'objectif de
1%.



620

branchements ont été
renouvelés

INDICATEURS FINANCIERS



Année 2023 (en million d'€)	
RECETTE D'EXPLOITATION	37,35
DÉPENSES D'EXPLOITATION	20,65
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	1,39
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	4,07
ÉPARGNE NETTE	11,2

Cette épargne permet de couvrir près de 71% des dépenses d'équipement qui s'élevaient à :

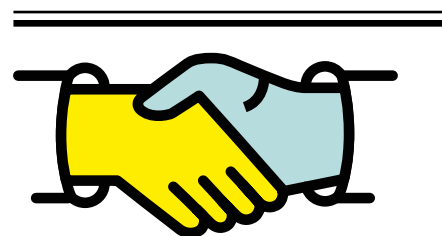
15,3 M€ HT

—

12,5 M€ HT

C'est le montant des investissements pour moderniser les réseaux et les ouvrages d'eau potable.

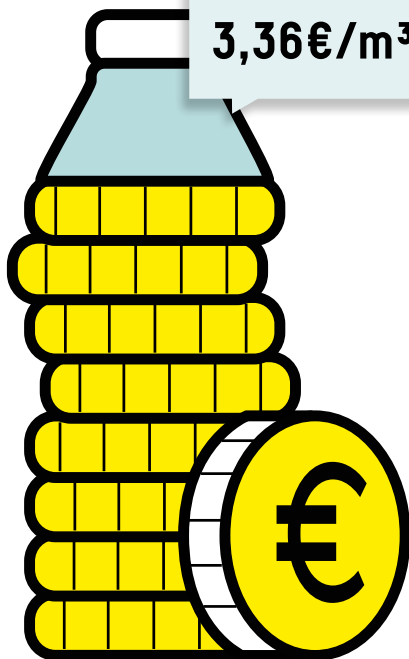
LE PRIX DE L'EAU ET LA RELATION AUX USAGERS



En 2024, le tarif de l'eau évolue et se monte à 3,42€/m³TTC. Ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France était de 4,07 €/m³ TTC en 2021.

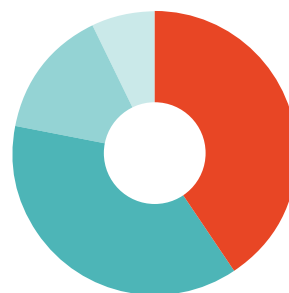
Prix de l'eau TTC en 2023 :

3,36€/m³



19 783

ménages ont bénéficié de l'allocation eau d'une valeur moyenne de 35€.



RÉPARTITION DE LA FACTURE D'EAU 120M³ HT 2023

Part moyenne eau potable	1,37€/m ³
Part Assainissement (tarif unique)	1,24€/m ³
Part Agence de l'eau (tarif unique)	0,49€/m ³
Part moyenne TVA	0,23€/m ³

4 844

visiteurs ont été accueillis dans les 3 pôles abonnés de la régie

Réalisation : Grenoble-Alpes Métropole / Conception Graphique : la-mine.com - Juin 2024

Régie Eau potable

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
Numéro accueil eau potable : 04 85 59 50 00

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2023

**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC**



Cartographie des activités du Département de l'eau

● Eau potable ● Assainissement ● Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Belledonne

Massif des Écrins



Sommaire

- 03 Édito**
 - 04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois**
 - 05 Fiche d'identité du service**
 - 06 Faits marquants**
 - 07 Perspectives**
 - 08 L'année en photos**
 - 10 Les agent-e-s**
 - 11 Les agent-e-s du service public d'eau potable
 - 12 Informations sociales sur le personnel des régies
 - 13 Les instances de représentation du personnel
 - 14 Actualités du personnel
 - 15 La préservation des ressources**
 - 16 Le patrimoine naturel
 - 17 Bilan des activités quotidiennes de la préservation
 - 19 Projets conduits en 2023 pour la préservation
 - 20 La production d'eau**
 - 21 Le patrimoine technique de production
 - 22 Bilan des activités quotidiennes de la production
 - 24 Projets conduits en 2023 pour la production
 - 25 La distribution d'eau**
 - 26 Le patrimoine technique de la distribution
 - 27 Bilan des activités quotidiennes de la distribution
 - 29 Projets conduits pour la distribution
 - 30 L'état des réseaux : le rendement et les fuites
 - 32 La qualité du service à l'utilisateur**
 - 33 Les moyens pour la qualité du service à l'utilisateur
 - 34 Bilan des activités quotidiennes de la relation à l'utilisateur
 - 36 Projets conduits pour le service aux usagers
 - 37 Les investissements et travaux**
 - 38 Le programme de travaux d'eau potable
 - 39 Bilan des activités quotidiennes des travaux
 - 41 Les projets menés pour les travaux
 - 42 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau
 - 43 La gestion financière**
 - 44 Le prix de l'eau potable 2024...
 - 45 ...Et son utilité
 - 46 La santé financière du service d'eau potable
 - 48 Gouvernance et contrôle analogue**
 - 49 Présentation des instances
 - 50 Bilan des délibérations de l'année
 - 51 Projets conduits pour la gouvernance
 - 52 Le contrôle contractuel de la spl edga
 - 53 Défense extérieure contre l'incendie**
 - 54 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.
 - 55 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.
 - 57 Bilan financier de la défense extérieure contre l'incendie
 - 58 Annexes**
-

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'utilisateur

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels


Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés



salle des pompes de Rochefort

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice-présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d'eau potable,

Le service public d'eau potable de la Métropole poursuit son adaptation aux phénomènes de dérèglement climatique et de fragilisation de la biodiversité. La nécessité de préserver et de maîtriser ce bien commun précieux qu'est la ressource en eau sont dans nos priorités de travail. C'est dans cette optique que nous vous adressons cet éditorial, afin de vous informer des actions entreprises et des perspectives à venir.

Tout d'abord, la question de la reprise en régie des missions de production d'eau potable des grands champs captant confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) occupe une place centrale dans nos préoccupations. Face à la complexité de la gestion de l'eau, notamment avec les interférences entre

différentes entités, le conseil métropolitain a pris une décision importante en résiliant le contrat de gérance relatif à ces missions. Cette résiliation anticipée, motivée par l'intérêt général, permettra une meilleure coordination et une simplification des procédures administratives, favorisant ainsi une gestion plus directe des usines de production de Rochefort et Jouchy. Cette décision ne remet ainsi aucunement en question la qualité du travail des agents de la SPL EDGA ni de la Régie métropolitaine, toutes deux reconnues d'excellence. Au contraire, nous voyons comme une chance cette opportunité d'unir des équipes techniques performantes. Une nouvelle organisation a été pensée pour renforcer les moyens de support technique aux métiers d'exploitation (ingénierie d'exploitation, qualité de l'eau, géomatique). Je souhaite la bienvenue au personnel d'Eaux de Grenoble Alpes qui a rejoint la Régie de l'eau potable et remercie le personnel de la Régie pour tout le travail de préparation de leur accueil.

La préservation de nos ressources en eau locales demeure une priorité absolue. Les études menées sur les zones de sauvegarde des ressources Drac et Romanche, classées d'intérêt stratégique régional, ont permis d'établir un diagnostic complet des risques pesant sur ces

sources. En 2024, nous proposerons un programme d'actions concertées visant à garantir la protection de ces ressources pour les générations présentes et futures.

Parallèlement, nous nous engageons dans une démarche de coopération décentralisée visant à répondre aux besoins essentiels d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'échelle internationale. À travers un appel à projets de solidarité internationale, nous avons sélectionné plusieurs initiatives qui contribueront à améliorer les conditions de vie de populations défavorisées. Ces projets, financés grâce à la contribution annuelle des budgets eau et assainissement, témoignent de notre volonté d'agir au-delà de nos frontières pour un accès équitable à l'eau potable.

La lecture de ce rapport vous donnera un bel aperçu du travail accompli par le personnel pour faire fonctionner ce service quotidien 24h/24 et 7j/7 et l'adapter toujours aux nouveaux enjeux environnementaux et sociaux. ”



Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable.

- En 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville.
- En 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes

en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Construction d'un puits du Drac (archive)

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.

Données 2023



LES USAGERS

450 000

Habitants

24,4M m³/an

Consommation autorisée (hors export)

174 125

Abonnés



LE RÉSEAU

157

Réservoirs

85,7 %

Rendement global

6 450 U

Equipements de DECI publics et privés

57

Captages exploités

124

Points de captages

1 816 km

Linéaire (adduction et distribution)



LES MOYENS

247 ETP

Personnel des Régies eau et assainissement

143 ETP

Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

37,0 M€

Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement et Investissement - y compris contrat d'affermage relation usagers)

Faits marquants généraux

01

Préparation de la reprise en régie des missions de production

Dans un contexte de dérèglement climatique, de fragilisation de la biodiversité, de pandémies et de crises économiques, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux qu'il convient de préserver et maîtriser. Or la partition entre une exploitation confiée à EDGA et une maîtrise d'ouvrage assurée par GAM complexifie la gestion de l'eau.

Devant ce constat, par délibération du 07.04.23, le conseil métropolitain a décidé la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général, du contrat de gérance relatif aux missions de production et de fourniture d'eau potable des infrastructures Drac et Romanche. Cette fin de contrat implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre. Le personnel (52 salariés) est accueilli au sein de la Régie. Cette décision favorise les économies et réduit considérablement les interfaces entre la régie de l'eau et EDGA, simplifiant ainsi la charge de travail administrative du personnel. Un protocole de fin de contrat a été délibéré le 22.12.23.

02

Extension de l'allocation eau

La délibération du 7 avril 2023 a engagé des améliorations au dispositif d'accès social à l'eau :

- orienter systématiquement les abonnés en situation d'impayé vers l'association Soleni en charge des diagnostics
- Extension de l'attribution de l'allocation eau aux étudiants boursiers
- modification des modalités de calcul permettant d'étendre le dispositif à 17 700 foyers supplémentaires
- Création d'une aide financière auprès d'associations et CCAS gérant des foyers ou lieux occupés par des publics précaires. Ces organismes devront être conventionnés avec la Métropole au titre de la compétence habitat. Cette aide serait équivalente à 18m3 d'eau gratuite par personne.

03

Développement d'une coopération décentralisée

Par délibérations du 03.02.23 et du 12.07.23, un appel à projets de solidarité internationale visant la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement. La contribution annuelle des budgets eau et assainissement est de 240 K€, doublée par l'AERMC.

Les projets sélectionnés ont été analysés par un comité de pilotage composé du conseil d'exploitation, de représentants des services des régies et de l'AERMC.

Les projets retenus par délibération du 29.09.23 sont :

1/ TOGO Eau et Assainissement au Togo" porté par l'association Terre Citoyenne et Solidaire pour un montant de 124 656€.

2 / CAP VERT Adduction, raccordement en eau potable avec de l'énergie propre et abordable et assainissement pour le village de ACHADA LOURA porté par l'association IMPACT CV pour un montant de 274 578,40 €.

3 / SIERRA LEONE « Amélioration de l'accès à l'eau pour les familles du nord de la Sierra Leone par la maintenance préventive annuelle

des pompes, Districts de Port Loko et Tonkolili » porté par l'association Inter Aide pour un montant de 400 075 €.

4 / MADAGASCAR Etude pour le renforcement de la desserte en eau de la commune d'Ambohimangakely porté par l'association Hydraulique Sans Frontières pour un montant de 90 880€.

5 / SENEGAL "De l'eau pour 11 écoles du Boundou", porté par l'association Tétraktys pour un montant de 134 750€.

Perspectives

01

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau vers le Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) pour étudier des interconnexions, en secours, entre les réseaux d'alimentation en eau potable des deux collectivités.

Plusieurs rencontres techniques et politiques ont eu lieu et ont débouché en 2023, sur la prise de délibérations concordantes par les deux assemblées, actant le financement conjoint de travaux de réalisation d'une première interconnexion locale en rive droite, entre les réseaux de distribution des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV), afin de disposer d'un secours ponctuel, en cas de situation exceptionnelle.

Les études relatives à l'interconnexion locale ont été engagées et finalisées sur l'année 2023 pour des travaux prévus en réalisation en 2024.

03

Certifications Qualité Sécurité et Environnement

Avec l'intégration de plusieurs activités EDGA dans la Régie de l'eau potable, le Département de l'eau doit composer avec des démarches managériales hétérogènes : les régies eau et assainissement sont certifiées qualité, Aquapole est également certifiée environnement, les missions transférées d'EDGA ont la triple certification qualité, sécurité et environnement.

Afin d'harmoniser les méthodes de travail, la Direction a décidé d'engager tous ses services (hors GTE) dans une démarche unique de triple certification QSE, en affichant le souhait que l'ensemble du département de l'eau soit certifié QSE en décembre 2024.

02

Décisions sur l'avenir des missions de distribution confiées à Eaux de Grenoble Alpes

Après la reprise en régie directe des infrastructures de production d'eau Drac et Romanche, le conseil métropolitain du 7 avril 2023 a décidé d'étudier les modalités de la reprise des missions de distribution et d'accueil des abonnés confiées à EDGA. Après 3 ateliers de travail, le Conseil d'exploitation s'est positionné le 24.01.2024 unanimement en faveur d'une internalisation de ces missions au 31.12.2024.

Cet avis considère :

- La cohérence de gérer la chaîne complète d'alimentation en eau pour limiter les interfaces et maîtriser la qualité du service
- Aller vers une égalité de traitement entre les salariés œuvrant au même service public
- Optimiser l'organisation territoriale des métiers et des moyens
- Concrétiser les gains économiques dans le temps en sus des impacts fiscaux.

Cette reprise aura pour effet annexe de :

- Proposer une convention de prestation avec la CCLG afin de disposer d'un appui technique en attendant sa propre reprise en régie de l'exploitation
- De renouveler le contrat de DSP d'EDGA pour la facturation et le recouvrement pour une période 5 ans

04

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers

Afin de répondre aux problématiques qualitatives (sulfates) et quantitatives d'alimentation en eau des communes de Notre Dame et St Georges de Commiers, la Métropole réalise a engagé les travaux d'alimentation des 2 communes par le nouveau captage des Isles du Drac à Vif.

Les études ont été lancées à l'automne 2021 et les travaux engagés en novembre 2022.

Pour l'ensemble du projet, la pose d'environ 6 kms de conduites d'adduction et la création de 3 stations de pompage, 1 bache de reprise de 80 m3 et une nouvelle cuve de réservoir de 300 m3 sont nécessaires.

Le montant de l'opération s'élève à 5.6M€ HT de travaux dont 2.9 M€HT pour la sécurisation en eau potable et 2.7 M€ pour des travaux mutualisés de renouvellement des réseaux eau et assainissement.

L'année en photos



Avril-Mai

De très importants travaux du schéma directeur ont été conduits pour créer une chambre de vannes majeure, qui crée une nouvelle voie d'alimentation du réservoir des Marcellines.

Cet ouvrage a joué un rôle conditionnant la réalisation des travaux de refonte des chambres de Pont de Claix



Avril

Le service EIT s'organise sur le suivi du bon état des ballons anti-bélier. Des campagnes de maintenance et de renouvellement sont ainsi organisées, comme ici au puits des îles du Drac à Vif



Mai

Le diagnostic réalisé sur le captage Mulet à Vaulnaveys-le-Bas permet de déterminer les actions à engager pour assurer sa protection et optimiser son fonctionnement : travaux sur ouvrages, clôtures, communication auprès des entreprises de travaux forestiers...



Mai

Thomas SINTES a organisé un séminaire à la salle polyvalente de Vif pour renforcer notre démarche sécurité au travail dans nos équipes techniques, notamment sur la thématique de la signalisation routière. Avec la participation de David DALMASSO, accidenté du travail qui a témoigné des conséquences sur sa vie personnelle.



Septembre

Nouvelle rentrée pour les élèves de la filière d'apprentissage CAP de l'eau organisée à l'Institut des Métiers Techniques. Le programme, les formations, les visites de terrain, les équipements sont dispensés par des agents de la Régie de l'eau et les entreprises partenaires de la démarche.



Octobre

La rénovation de la Microcentrale du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau est achevée. Les nouvelles armoires électriques sont installées et les derniers raccordements effectués. Elle produit à nouveau de l'énergie électrique renouvelable qui génère des recettes complémentaires pour le budget de l'eau potable.



Novembre

Le traçage réalisé entre la source proche du parc de nuit du troupeau de moutons et le captage d'eau potable Fontfroide conclut à l'absence de lien hydrogéologique.

La présence du parc à cet endroit est compatible avec le maintien de la qualité de l'eau du captage.



Décembre

Les cumuls importants de précipitation le 30 novembre et 1 décembre 2023 couplés à une remontée de la limite pluvi-neige à 2200 m le 30 novembre sur Belledonne ont provoqué à Domène une coulée boueuse qui a submergé la Scierie Sillat et passé à proximité des infrastructures d'eau potable de la Gorge.

Le 1er Décembre la commune a déclenché son PCS en fin de journée.

PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de 39 communes. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Javaux

02



Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux.



← Solène (service enquête SPL EDGA)

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, la SPL EDGA emploie 143 personnes. Elles assurent les missions d'exploitation des champs captant et des réseaux d'eau de 11 communes, ainsi que la facturation, le recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	59	103	84	246
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.23	30	22	48	100
Stagiaires de la FP au 31.12.23	0	0	1	1
Agents de droit public CDI au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Détachés au 31.12.23	12	41	18	71
Agents de droit privé CDI au 31.12.23	10	36	15	61
Agents de droit privé CDD au 31.12.23	2	2	2	6
Apprenti au 31.12.23	5	2	0	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	0	1	1
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	1	9	59	69
Hommes	58	94	25	177
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	11	10	34
Âge : [30 - 40]	7	18	12	37
Âge : [40 - 50]	13	25	28	66
Âge : [50 - 60]	18	40	27	85
Âge : [60 - 70]	4	8	7	19
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	13	8	9	30
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	14	9	13	36
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	13,77%	9,32%	3,08%	8,42%
Effectif moyen à l'année	62	103	82	247
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	2	9	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	1	1
Taux de fréquence	20,07 %	54,37 %	15,18 %	32,75 %
Taux de gravité	0,56 %	2,83 %	0,33 %	1,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	52	77	60	189
Nombre total de jours de formation	270	222	175	667
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	94	139	5	238

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CST 16 mars 2023 (pour avis)	- Note temps de travail pour la régie eau - Retour et ajustement sur le temps de travail pour le pôle abonnés, régie eau
CST 11 mai 2023	Point d'info : Présentation sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
CST 9 novembre 2023	Point d'info sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CST 7 décembre 2023 (pour avis)	Réorganisation de la régie eau avec les transferts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2023, actualités propres aux régies :

- Organisation du département de l'eau
- Taux de rémunération des heures supplémentaires hors astreinte sur Aquapole
- Détail du calcul forfaitaire des salariés travaillant sur un cycle de 20 semaines à Aquapole
- Point sur courrier réponse du Ministère du travail du 1er mars 2021 relatif à la demande de dérogation à la durée journalière et maximale hebdomadaire de travail
- Point d'étape audit SPL EDGA
- Attribution budget activités sociales et culturelles
- Non concomitance CST et CSE dans les régies sans personnalité morale
- Nouveau règlement d'astreinte
- Membres désignés du CSE au FSSCT

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Préparation de l'accueil de 52 salariés de la SPL EDGA

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions d'accueil du personnel transféré.

En premier lieu, des entretiens individuels ont été conduits et chaque personne a fait l'objet d'un suivi administratif pour assurer sa continuité de carrière.

Dans le même temps, des groupes de travail entre les cadres régie et EDGA ont eu lieu pour définir l'impact organisationnel de ce rattachement dans l'organigramme des Régies.

Enfin, tous les services de gestion des moyens (RH, bâtiments, sécurité, informatique, véhicules...) ont travaillé à l'accueil du personnel.



↑ Les salariés de la SPL concernés par la reprise en régie des missions de production ont été invités à la journée de cohésion du département de l'eau de la Métropole

PARTIE 2

La préservation des ressources

LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :



← Puits du Drac

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varcès) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac)



← Puits de la Romanche

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe



← Captage Arthaud à Seyssins

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION



Champ captant du Drac

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une

enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages exploités par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy

et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP à l'horizon 2027/2028.

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement obtention DUP	Objectif Année obtention DUP
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESSAGE)	2	23%	2026
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	25%	2028
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)°	3	59%	2026
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22%	2026
MATHIEUX (SECHILLENNE)	1	3%	2027
JONIER (LE GUA)	1	45%	2026

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

LA PROCÉDURE DE DUP, FOCUS SUR LE DOSSIER DE SARCNENAS

La commune de Sarcenas abrite 3 captages (Fontfroide, Ruisset, Croz) qui alimentent les communes de Sarcenas, Le Sappey-en-Chartreuse et Quaix-en-Chartreuse. Leur situation en milieu forestier isolé est protecteur ; pour autant, les activités existant sur leur aire d'alimentation, si elles sont mal maîtrisées, peuvent générer des dégradations de la qualité de l'eau.

Les engins utilisés pour l'exploitation forestière ou le damage des pistes de ski engendrent des risques de déversement accidentel d'hydrocarbure (essence, huile hydraulique) ou de turbidité en cas de circulation sur sol détrempé.

Le pastoralisme entraîne un risque de contamination bactériologique de l'eau, lié en particulier à la concentration des déjections animales autour des points de regroupement (abreuvoir, parc de nuit).

Dans le cadre de la procédure de DUP sur ces captages, la Métropole travaille avec ces acteurs du territoire pour adapter les pratiques et dimi-

nuer les risques de pollution.

En 2023, une analyse des pratiques pastorales et de leur impact sur la protection du captage d'eau potable Fontfroide a été réalisée, en lien avec le groupement pastoral de Chamechaude, la Fédération des Alpagnes de l'Isère et le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Une surveillance renforcée de la qualité de l'eau et un traçage hydrogéologique entre une source et le captage d'eau potable ont été réalisés.

Le partenariat mis en place avec la commune de Sarcenas et l'Office National des Forêts a permis d'intégrer des mesures de précaution aux chantiers d'exploitation forestières pour diminuer les risques de pollution.

En parallèle, le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé a été déposé auprès des services de l'Etat. L'avis proposant les périmètres de protection et leurs servitudes est attendu en 2024.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL IMPACT SUR NOS RESSOURCES EN EAU POTABLE ?

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient des effets importants du changement climatique sur les ressources en eau : augmentation des températures, variation de l'altitude de la limite pluie neige, diminution du manteau neigeux et une fonte nivale plus précoce (avril vers mi-mars), augmentation de l'évapotranspiration, une diminution des précipitations hivernales (-10%), augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes extrêmes... ; Ces effets sont cependant variables en intensité et en répartition géographique,

Afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les 2 principales ressources qui alimentent 85% des besoins de l'agglomération (captages du DRAC et de la ROMANCHE), la Métropole a lancé une étude pour évaluer les conséquences à moyen (2050) et long terme (2100) des différents scénarios d'évolution climatique ; les résultats de ce travail sont attendus en 2024.

Concernant les 47 autres captages constitués de sources, 26 bénéficient d'un suivi des débits en continu, les autres d'un suivi manuel régulier ; l'ensemble des données est bancarisé.

PROJETS CONDUITS EN 2023 POUR LA PRÉSERVATION

01

Traçage FONTFROIDE

L'estive située sur l'aire d'alimentation du captage Fontfroide à Sarcenas accueille tous les été un troupeau d'ovins. Les bêtes sont regroupées la nuit dans un parc situé à proximité d'une source, où elles vont s'abreuver. La Métropole a voulu préciser si les eaux s'infiltrant sur ce secteur, où les déjections des animaux sont concentrées, sont en lien avec le captage.

Un traçage a donc été réalisé en novembre 2023 ; les résultats montrent l'absence de relation hydrogéologique entre la source proche du parc de nuit et le captage d'eau potable.

La présence du parc de nuit du troupeau à cet endroit ne génère donc pas de risque de contamination de l'eau potable.



02

Etudes zones de sauvegarde sur les ressources DRAC et ROMANCHE

Les ressources DRAC et ROMANCHE sont classées d'intérêt stratégique régional dans le schéma d'aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE).

A ce titre elles doivent faire l'objet d'une protection renforcée associant tous les acteurs ; Un diagnostic complet de leur fonctionnement et de l'ensemble des risques qui pèsent sur ces ressources a été finalisé en 2023.

En 2024, un programme d'actions sera proposé aux acteurs du territoire pour s'assurer de la protection de ces ressources pour les usagers d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

03

Puits des Iles, instrumentation des piézomètres de contrôle

En 2017, pour la création du puits des Iles, l'hydrogéologue agréé avait prescrit la mise en place d'un suivi en continu sur des piézomètres de contrôle. À l'occasion des travaux réalisés par la réserve naturelle des Isles du DRAC, ce suivi a été mis en place dans les piézomètres pour suivre les niveaux de nappe, la conductimétrie.

Une bouée avec des capteurs a par ailleurs été installée à l'aval du chantier dans le Drac pour suivre d'éventuelles pollutions et permettre le cas échéant de mettre en place les mesures d'urgence (arrêt du puits, nettoyage pollution...)

PARTIE 3

La Production d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← Station de pompage Mails - St-Égrève

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 246 km de réseau d'adduction.



← Réservoir Jouchy

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 157 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← Analyseur de chlore

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 85% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement pérennes ou optionnels.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

	2019	2020	2021	2022	2023
Total Production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Évolution	-	+1,9%	+1,7%	+1,5%	+1,1%

LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Contrôle de qualité de l'eau sur site. Quand l'agent, Rafaël Farley, apprenti à la régie sourit, c'est conforme.

La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	2888	1774	1501	1491	1462	1210	1413
	Nb prélèvements conformes	2865	1758	1483	1480	1451	1201	1396
	Taux de conformité (%)	99,23%	99,14%	98,80%	99,26%	99,25%	99,26%	98,78%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	3082	1853	1566	352	597	198	612
	Nb prélèvements conformes	3077	1847	1556	348	593	196	585
	Taux de conformité (%)	99,84%	99,68%	99,36%	98,86%	99,33%	98,99%	95,6%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Un pic de turbidité important (valeur supérieure à 100 NTU) sur le captage de l'Arcelle qui alimente le haut service de la commune de Seyssinet Pariset a obligé le service à effectuer une restriction de consommation d'eau potable sur une durée de 24h le jeudi 2 novembre 2023.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution.

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens se sont également maintenus entre 2022 et 2023 et traduisent de très bons résultats. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Claix (1 NC sur 48 prélèvements), Grenoble (3 NC sur 227 prélèvements), Corenc (3 NC sur 19 prélèvements), Echirolles (1 NC sur 49 prélèvements), Jarrie (1 NC sur 9 prélèvements), Meylan (1 NC sur 38 prélèvements), Saint-Martin-Le-Vinoux (2 NC sur 18 prélèvements) et Vaulnaveys-Le-Bas (1 NC sur 14 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé. Leur faible nombre traduit un défaut relatif au domaine privé de l'utilisateur contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable.

Les non-conformités observées sur ces communes ont toutes fait l'objet de contre-analyses dès le lendemain, lesquelles ayant démontrées l'absence de contamination chronique de l'eau. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un réseau vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie.

Ces écarts sont pris en gestion sous 24h et font soit suite à un évènement météorologique exceptionnel soit font partie des marges d'erreurs possibles dans la qualité des prélèvements effectués.



Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne

NB : Suite aux évolutions réglementaires engagées depuis 2022 le seuil de limite réglementaire du chrome 6 Hexavalent est passé d'une valeur de 10 µg/l à 6 µg/l rendant les mesures de la qualité de l'eau potable non conformes avec une concentration moyenne de 6,5 µg/l. Cet élément trouve son origine dans la structure géologique naturelle du sol. Il ne présente pas de danger immédiat pour la santé notamment lorsque les valeurs sont extrêmement proches du seuil réglementaire.

Afin de répondre à cette non-conformité la régie de l'eau potable a augmenté la proportion des volumes des captages des eaux de Casserousse (taux chrome 6 Hexavalent faible) au détriment des sources de Saint-Martin d'Uriage (taux chrome 6 Hexavalent plus élevé).

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites. Cette année, il n'y a aucune interruption à déplorer.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	0	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

Première année intégrale de gestion du changement de ressource Dhuy à Drac pour les communes de Meylan, La Tronche et Corenc

Depuis le 31 septembre 2022 une partie des communes sous adduction Dhuy du secteur Meylan, la Tronche et Corenc ont été basculés sous l'alimentation Drac afin de répondre aux enjeux climatiques actuels. Les ouvrages auparavant alimentés par une eau traitée occultaient par la présence du chlore en permanence dans l'eau les possibles écarts liés à l'intégrité physique des ouvrages. L'eau du Drac exemptée de traitement permet à la Régie d'observer avec plus de précisions la réaction des réservoirs aux intempéries. L'année 2023 a donc permis de réaliser un retour d'expérience débouchant sur la définition d'un planning de surveillance sur 2024 permettant une meilleure anticipation des écarts et la définition de propositions d'améliorations optimisant la gestion de la qualité de l'eau distribuée pour 2025.



Infrastructures de pompage à Rochefort ↗

02

Coulée de boue de Domène

Une coulée de boue en amont du réservoir de la Gorge sur la commune de Domène a mis en péril les canalisations d'adduction le 1er décembre 2023.



Réservoir des Buclos Meylan ↗

03

Reprise en régie des infrastructures Drac et Romanche

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions de reprise de l'activité sans discontinuité de service.

En premier lieu ont été traitées les moyens d'accueil du personnel d'EDGA (développé dans le chapitre « les agents »).

En parallèle, de nombreux services du Département de l'eau et des services supports métropolitains ont été engagés dans ce transfert majeur : logiciels et infrastructure informatique, moyens financiers, transfert du matériel et des équipements, gestion immobilière, continuité des marchés publics, coordination avec le Grésivaudan etc.

Au 1er janvier 2024, aucun dysfonctionnement majeur n'a été déploré dans la continuité du service.

PARTIE 4

La distribution d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← Remplacement d'une conduite percée

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 576 km de réseau de distribution.



← Ventouse

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← Compteur d'eau

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 174 840 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

Les interventions de la régie directe sur les canalisations et branchements sont en baisse, signe de l'amélioration des rendements de ses réseaux (voir page sur les rendements)

	Régie directe	EDGA	Total
Recherches de fuites 2021	221	167	388
Recherches de fuites 2022	510	135	645
Recherches de fuites 2023	532	127	659
Interventions sur canalisation 2021	98	45	51
Interventions sur canalisation 2022	101	39	140
Interventions sur canalisation 2023	99	23	122
Interventions sur branchements 2021	188	41	229
Interventions sur branchements 2022	307	48	355
Interventions sur branchements 2023	194	59	253

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau. Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée. Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable et la SPL EDGA planifient un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Le taux de contrôle des régulateurs n'est pas satisfaisant. Pour la partie EDGA (33/91), la priorité de travail a été dédiée à la recherche de fuite ; pour la partie Régie (168/276 (similaire

à 2022), le retard est concentré dans les secteurs NE et SE dont les équipes sont réduites par départs ou arrêts maladie.

Le taux de contrôle des ventouses est satisfaisant sur la partie régie (645/815), mais un retard est visible au secteur NE pour les mêmes raisons que précédemment. Pour EDGA, le contrôle préventif des ventouses a été relancé cette année (112/377).

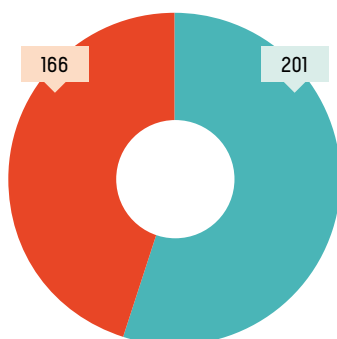
A compter de 2024, le rythme des contrôles annuels des régulateurs et des ventouses est ajusté sur le périmètre régie:

- Régulateurs : 1 fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage.

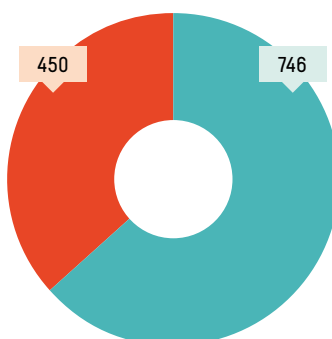
- Ventouses : 1 fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Pour rappel, le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire complet des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2023



Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2023



■ Réalisé ■ Non réalisé

LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget 2023 prévoyait 10 000 compteurs à renouveler (Régie d'exploitation et SPL EDGA).

	2020	2021	2022	2023
Compteurs remplacés	6 161	9 035	9 317	10 272



↑ Thibaut intervient sur un compteur

PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION



↑ Des élèves du CAP sur le chantier de sécurisation en eau potable de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers par le captage des Isles du Drac

01

Développement à l'IMT d'un cursus CAP Fontainier

Le partenariat engagé avec l'Institut des Métiers Techniques a été mis en place en 2021 avec l'objectif de proposer une filière de formation aux métiers du fontainier sur le territoire grenoblois. Ce partenariat est maintenu et se développe avec la consolidation des cours proposés visant à améliorer la qualité des enseignements offerts aux élèves en apprentissage.

Les entreprises partenaires (GAM, Converso, RTS, Christaud, etc...) forment des apprentis et/ou interviennent dans le programme d'enseignement (formations, visites...). Trois bancs d'essai ont été réalisés par les élèves eux-mêmes sous la direction de Jean-Marc MORELATO, formateur et agent de la Régie à la retraite, avec du matériel gracieusement offert par les entreprises Christaud, Bayard, Huot, Germi, Prominent, Paragel et Desmoules.

Les partenaires portent l'ambition de passer de classes de 6 à 12 élèves pour la session CAP en 2 ans, et d'ouvrir une section CAP en 1 an, permettant à toute personne de moins de 30 ans de se reconvertir vers nos métiers en intégrant directement une classe en 2e année de CAP.

02

Plan d'action sur la sécurité du personnel

La mise en place d'une culture de la sécurité au sein de nos équipes a nécessité l'adoption de nouvelles pratiques, notamment avec l'arrivée de notre nouveau technicien animateur sécurité, Thomas SINTES. Avec son expertise, une analyse de risque approfondie a été réalisée, permettant d'identifier les dangers potentiels dans chaque zone de travail, d'évaluer leur gravité et leur probabilité, et de prioriser les actions à entreprendre en conséquence. Cette démarche a conduit à la mise en place de sessions régulières de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque poste, ainsi qu'à la formation des employés aux procédures de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. Par la suite, des mesures préventives ont été déployées, telles que l'installation de garde-corps, de signalisations et d'équipements adaptés à chaque tâche. En résumé, un système de suivi des actions correctives et préventives a été instauré, guidant les efforts de l'organisation pour garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous ses employés.



↑ Thomas, animateur sécurité

L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

Les efforts de la Régie d'exploitation et de la SPL EDGA dans la lutte contre les fuites ont permis de réduire les volumes perdus dans les fuites de l'ordre de 1,5 millions de m³ par an depuis 2017, soit près d'un tiers du volume perdu initialement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Total exportation	5 628 637 m ³	6 040 183 m ³	6 468 793 m ³	6 969 983 m ³	7 295 866 m ³
Total importation	1 831 871 m ³	2 121 845 m ³	2 035 031 m ³	1 631 177 m ³	1 238 590 m ³
Total consommation (année civile)	25 733 356 m ³	25 128 374 m ³	25 293 570 m ³	24 753 802 m ³	24 436 236 m ³
Rendement global GAM	88,4 %	85,6%	86,1%	87%	85,7%
Seuil réglementaire GAM	74,8%	76%	76%	76,2%	76,0%
Volumes perdus dans les fuites	4 127 433 m ³	5 244 363 m ³	5 137 907 m ³	4 823 777 m ³	5 305 191 m ³
Indice linéaire de pertes (ilp)	6,5 m ³ /km/j	8,2 m ³ /km/j	8,9 m ³ /km/j	8,4 m ³ /km/j	9,2 m ³ /km/j

On observe un recul du rendement de l'agglomération, provoqué par plusieurs facteurs : une baisse de 2 points du rendement de Grenoble (par la réduction des volumes circulants) et une baisse de volumes consommés sur l'agglomération notamment dans les grandes villes.

Cette réduction de consommation est observée chez des gros consommateurs dont voici les plus gros effets :

- Meylan : - 81 000 m³ : Carrefour (-3000m³), centre théologique (-5400m³), Lycée du Grésivaudan (-2300m³)
- Saint Egrève : -50 000 m³ : CHAI (-26 000 m³)
- La Tronche : -50 000 m³ : CHU (-33 000 m³), Crous (-3 000m³)

Le service observe ainsi des signaux de certains gros consommateurs à réduire leur consommation d'eau, suite à la mise en place du tarif progressif et à l'inflation des coûts des matières premières après les années covid. Il est cependant trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'une tendance durable.

Le volume d'exportation poursuit son augmentation par rapport aux besoins des industriels de la CC du Grésivaudan.



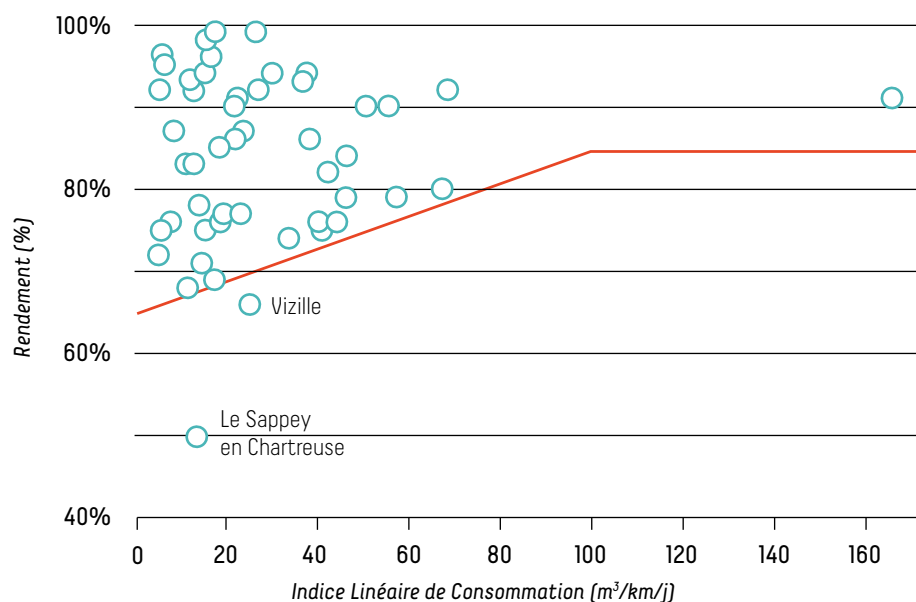
Julia Broue est Responsable métrologie et recherche de fuites

LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2023



Les communes sous le seuil réglementaire seront prioritaires pour la programmation de travaux de renouvellement (service travaux) et feront l'objet de campagnes de fuites accrues (service d'exploitation). Pour 2024, il s'agit des communes du Sappey en Chartreuse et Vizille.

Les réseaux de ces communes sont extrêmement vétustes, leur taux de renouvellement était quasi nul avant le transfert de compétence. Ils sont alimentés par des ressources abondantes, et n'ont donc pas été prioritaires dans la recherche de fuites lors des épisodes successifs de sécheresses. Plus d'informations sont disponibles en annexes.

La liste suivante répertorie l'historique des réseaux ayant été élevés et maintenus au-delà du seuil réglementaire :

- 2017 : Saint Barthélémy de Séchilienne.
- 2018 : Grenoble, Claix, Notre Dame de Mésage, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Sassenage
- 2019 : Notre Dame de Commiers, Sarcenas
- 2020 : Claix, Saint Pierre de Mésage
- 2021 : Noyarey, Saint Georges de Commiers, Saint Paul de Varces
- 2022 : le Sappey en Chartreuse (mais sous le seuil en 2023), Vaulnaveys le Haut, Seyssinet Pariset.
- 2023 : Le Gua, Le Pont de Claix, Domène, Brié et Angonnes, Séchilienne, Fontaine

PARTIE 5

La qualité du service à l'utilisateur

LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER



← Facture d'eau

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 4,34 €/m³ TTC.



← Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères.
- Un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement.
- Un standard d'astreinte (nuit et week-end).



← Chantier nocturne à Muriannette en 2022

03

Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation et la SPL EDGA sont organisées pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'abonnés	170 133	170 662	170 346	172 369	174 125

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 844 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 7 222 visiteurs ont été accueillis.

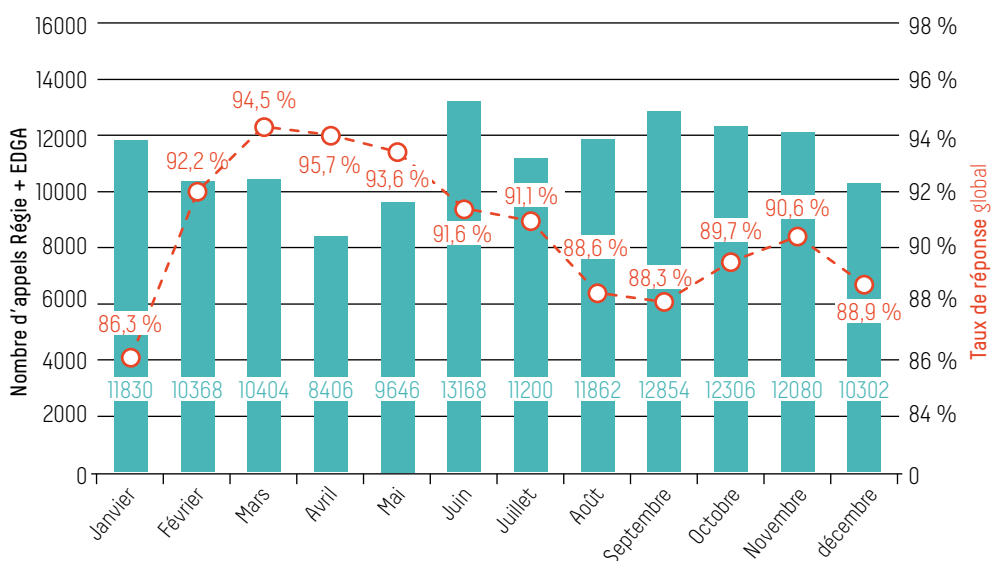
Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour la régie métropolitaine 134 426 appels.

- La Régie a reçu 40 536 appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture.
- 38 326 appels ont été pris en charge par le personnel de la Régie. Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 14 secondes.
- La SPL EDGA a reçu 93 890 appels téléphoniques dont 13 697 abandons rapides de l'appelant et 71 099 appels traités.
- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2023 est de 90.60 %.

Temps d'attente moyen : 1 min 40



LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 106	18,33
Courriers de réclamation	18	19

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant les interventions en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers liés à l'exploitation Régie						
Nombre de dossiers	14	13	6	7	7	7
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA						
Nombre de dossiers	17	9	17	16	9	9

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération 1DL210442 du 02 juillet 2021 a confirmé la poursuite de ce dispositif.

- Axe 1** : nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 12 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- Axe 2** : une allocation d'une moyenne de 35 € a été accordée à 19 783 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 703 309 € TTC répartie à part égale entre le budget assainissement (33%), le budget eau potable (33%) et le budget principal de GAM (33%)
- Axe 3** : Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 634,92 €. Le Département a accordé 323 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 44 208 €.
- Axe 4** : Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2023, il n'y a pas eu de versements.

PROJETS CONDUITS POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

Harmonisation des pratiques avec le service distribution

Grâce à une planification centralisée des interventions (Smartplanning) et une solution de mobilité (Smartmobility), depuis fin 2020 la prise en charge des demandes d'interventions des usagers est réalisée en mode dématérialisé. Cela nécessite une organisation de travail et des compétences entre les équipes administratives et techniques. Des process communs ont donc été mis en place.

- Individualisation des compteurs d'eau : équiper chaque logement neuf/ancien d'un compteur pris en charge par la Métropole
- Procédure d'ouverture et de fermeture des vannes à la demande de l'utilisateur dans le respect des délais



↑ Rosalie à l'accueil de Saint-Martin-d'Hères

02

Harmonisation des horaires d'ouverture au public- Ajustement des horaires

Afin d'harmoniser les horaires d'accueil des services (Malraux), il a été décidé d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

03

Demande de Raccordement Déploiement du canal « Publik »

Depuis septembre 2023, les demandes de raccordement AEP, Eu et/EP ne sont plus téléchargeables depuis le site de la métropole. Il s'agit d'un formulaire numérique à compléter directement sur le site de la métropole.

Les demandeurs doivent passer par une demande en ligne : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/demande-de-raccordement-aux-reseaux-publics-eau-et-assainissement/>

Le formulaire papier a vocation est définitivement abandonné

PARTIE 6

**les
investissements
et travaux**

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX



← Travaux dans la chambre de vanne des Marcellines (Pont de Claix) en avril 2023 pour augmenter le débit de l'eau potable vers le Grésivaudan

Le renouvellement des réseaux

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11.8 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

Le réseau d'eau potable de la Métropole atteint plus de 1800 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie de l'eau vise de renouveler chaque année 1 % du réseau dans une optique de gestion patrimoniale.

Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.



← Vif-Chantier en cours pour raccorder les communes des Commiers aux ressources du Drac

La réorganisation hydraulique

L'organisation hydraulique actuelle a, en grande partie, été réalisée à l'après-guerre avec une approche principalement communale. Avec son approche intercommunale, la Métropole repense l'organisation de l'alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d'adaptations nécessaires. Ces évolutions sont regroupées dans le schéma directeur, outil stratégique d'analyses et de planification, pour la Métropole.



← Rénovation du réservoir de Jouchy

La réhabilitation d'ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d'eau potable, le patrimoine n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de coûteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été initiée en 2023 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau et assainissement dans l'année	78	69	67	74	70
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau potable dans l'année	53	48	44	54	45
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	39	19	23	28	26
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	78	78	78	78	78

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur eau potable à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages eau potable est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier assainissement, d'une part, et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...), d'autre part

LE BILAN DES TRAVAUX

		2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	5 187	1 062	2 467	1 626	3 589
	Taux sur l'année (%)	2,17%	0,44%	1,03%	0,68%	1,50%
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	16 726	8 049	9 926	12 764	12 783
	Taux sur l'année (%)	1,06%	0,51%	0,63%	0,81%	0,81%
Renouvellement total	Linéaire (m)	21 913	9 111	12 393	14 390	16 372
	Taux sur l'année (%)	1,21%	0,50%	0,68%	0,79%	0,90%
		2015-2019	2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023
Taux de renouvellement sur 5 ans	%	0,95%	0,92%	0,89%	0,82%	0,82%
		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'ouvrages renouvelés	nb	36	36	31	42	49
Nombre de branchements renouvelés	nb	700	508	403	572	620

La Métropole fixe un objectif de renouvellement de 1% du linéaire total. Cette année le service a été en mesure de réaliser 0,90%. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2020 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % (soit en moyenne 6,5 km de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années), ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. En 2019, sur la base de 2 911 observations, l'indicateur au plan national était évalué à 0,67 %, ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. Le rapport précise cependant que cette approche n'a cependant aucune signification à une échelle agglomérée (particulièrement à l'échelle « France entière ») dans la mesure où le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent (mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc.), elle doit donc être considérée avec précaution. De ce point de vue, la diversité des situations est extrême : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un tel taux n'est absolument pas inquiétant. Il l'est un peu plus si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

La programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole est restée affectée par le contexte de relance économique post-Covid 19 et contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine. En particulier, les impacts de hausse des prix de l'énergie, des matériaux et fourniture, les demandes indemnitaires des entreprises de travaux vis-à-vis de ces hausses des prix conjuguées à la reprise économique et une forte activité en travaux réseaux dans le Sud Isère, ont pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part. Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 24 novembre 2023 pour les protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement avec un pourcentage indemnisation accordée de 5,8% soit un total de 738.332 € HT pour 6 marchés.



↑ Agnès, Chargée de travaux

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

Constitution d'une Direction « Etudes et travaux »

Par délibération du 07 avril 2023, la Métropole a décidé d'intégrer en régie les activités d'études et des outils de gestion patrimoniales exercées par la SPL Eaux de Grenoble-Alpes sur son territoire. Un travail a été engagé avec le personnel concerné par cette intégration au travers d'entretiens individuels et de groupes de travail mixtes GAM-EDGA. Les réflexions ont interrogé l'organisation du Département de l'Eau et en particulier le service Etudes, Planifications, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST). Le pôle Etudes et Prospectives de EDGA (8 salariés) représente des opportunités de synergies avec le service mutualisé Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST) des régies eau et assainissement. Le regroupement des missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de travaux représentera un total de 35 agents.

Les principaux enjeux recherchés consistent :

- à agréger au sein du service « ingénierie et travaux », les activités de programmation et de conduites d'opérations travaux eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales du service EPGPST avec les activités complémentaires de maîtrise d'œuvre pour le gros entretien et renouvellement et d'ingénierie d'exploitation du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA qui complètent, élargissent et renforcent la mise en œuvre des investissements sur les infrastructures eau et assainissement.
- à fusionner au sein du service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales », les activités géomatique, modélisation, accompagnement foncier, modélisation et gestion patrimoniale de l'unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement » du service EPGPST avec les activités complémentaires de topographie et celles similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.

02

Elaboration d'un guide méthodologique et cahier de prescriptions récolement pour l'acquisition des données de travaux et leur restitution

L'unité SIG eau et assainissement de la Métropole a établi un document visant à informer et rappeler à toute entreprise titulaire d'un marché de travaux impactant des patrimoines d'eau, d'incendie et/ou d'assainissement et à tout Maître d'Œuvre chargé du contrôle de l'exécution pleine et entière parfaitement achevée desdits travaux, les éléments à collecter à l'avancement du chantier, conformément aux règles de l'art et aux attendus de la régie eau potable aux fins de l'élaboration et consolidation du récolement final et du Dossier de Récolement des Ouvrages Exécutés (DROE). Le document pose les prescriptions quant au levé topographique surfacique et souterrain des ouvrages exécutés en vue de leur récolement, à la collecte (relevé) des données descriptives exhaustives des ouvrages exécutés, au traitement de ces levés et données de relevé aux fins de l'élaboration du DROE, § à la constitution du DROE aux formats et structures requises. Ce Cahier de Prescriptions est le reflet des attendus des régies eau et assainissement d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- La gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux,
- La sécurisation et les interconnexions entre ressources,
- La réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages,
- Et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2023, année de poursuite des opérations majeures du schéma directeur...

2023 a été une année où se sont poursuivies les opérations majeures de sécurisation / interconnexions entre secteurs de la Métropole entamées en 2022 ; elles se poursuivront encore sur l'exercice 2024 :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord - Ouest (études et travaux),
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) (études et travaux).
- Sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines) (études),

D'autres opérations de réorganisation hydraulique et d'optimisation des patrimoines existants ont aussi été réalisées :

- Réorganisation hydraulique pour abandon du réservoir des Fées par renforcement des canalisations rues du Maupas et rue du 19 mars 1962 (travaux phases 1 et 2 réalisés) et avenue de St Jean (RD1532) (phase 3 en étude) sur la commune de Noyarey,
- Restructuration et renouvellement de canalisation de distribution associée, chemin du Ry, permettant ainsi l'Abandon des 2 Réservoirs vétustes des Terrasses et du Guirimand (St Martin Le Vinoux).

... mais aussi, une année record du point de vue de la réalisation de travaux d'eau potable.

De très nombreux travaux de renouvellement patrimonial de réseaux ont été réalisés (aboutissant à un taux de renouvellement du patrimoine de 0,90 % en hausse de +14% par rapport à 2022) mais aussi de travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers concernant principalement les travaux en relation avec des travaux d'aménagement de l'espace public. Ils ont été mobilisés pour la poursuite de 3 opérations d'ampleur (déviation des réseaux d'eau dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur du Rondeau, travaux sur la route de la Chartreuse à la Tronche, travaux de renouvellement dans le cadre des travaux de la ZI-ZA des Vouillands sur Fontaine).

PARTIE 7

La gestion financière

LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2024...

Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement »..



PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE L'EAU POTABLE

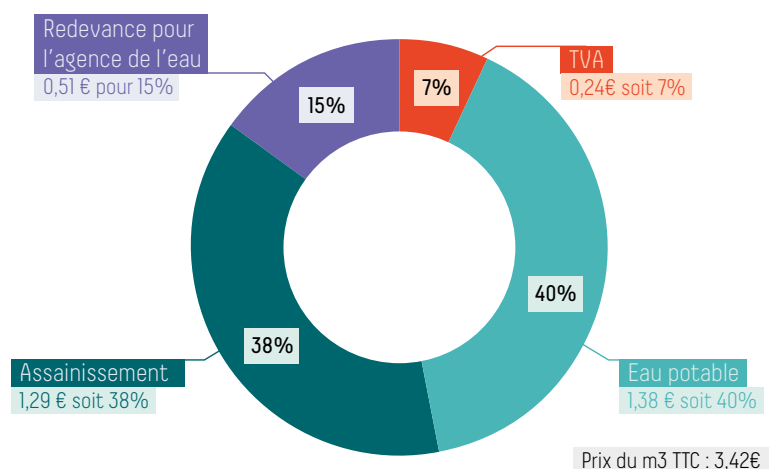
- Un tarif de l'eau potable (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Trois redevances fléchées vers l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer les aménagements du territoire préservant la ressource en eau
- Une TVA.

Les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

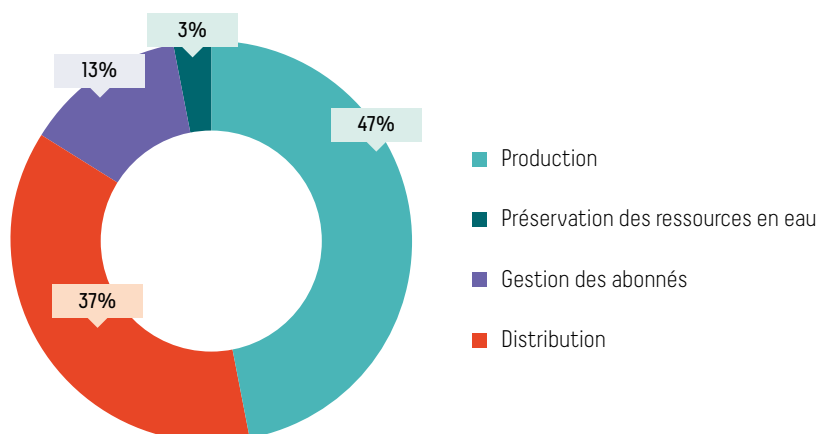
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,07 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2023 – données 2021).

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2024



...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement, contrat de DSP facturation compris.



FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, le contrat de gérance des champs captant avec EDGA, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, le contrat de gérance des réseaux confiés à EDGA, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

* inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Recettes d'exploitation	35,80	36,54	37,35
Dépenses d'exploitation	20,04	22,69	20,65
Épargne de gestion	15,76	13,86	16,69
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-2,03	-1,94	-1,39
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	13,73	11,92	15,30
Remboursement du capital de la dette	4,35	4,08	4,07
Épargne nette	9,38	7,84	11,23

L'épargne nette 2023 s'élève à 11,23 M€, en hausse de 1,85 M€ par rapport à 2022.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 15,34 M€ présentent une réalisation des travaux à hauteur de 90 % par rapport au budget prévisionnel 2023. Les subventions s'élèvent à 1,2 M€ en augmentation de 1 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation comprend d'une part le reversement de la CCLG au titre des travaux d'optimisation pour la fourniture d'eau et d'autre part les subventions AERMC pour les opérations sur la distribution d'eau du Sappey-en-Chartreuse et de Saint Paul de Varces ». Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Dépenses d'équipement	13,3	17,0	15,3
Financement investissement	9,6	8,4	12,5
Épargne nette	9,4	7,8	11,2
Subventions	0,2	0,6	1,2
Cessions	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Emprunt	0,0	43,0	2,0

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 42,9 M€ au 31 décembre 2023 contre 45 M€ au 31 décembre 2022, soit un désendettement de 2,1 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	CA 2023	Évolution
Encours brut Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,3	0,2	-0,1
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1 ^{er} janvier 2015.	-0,2	-0,1	-0,1
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,1	-0,1	0,0
Total encours dette récupérable.	-0,3	-0,2	-0,1
Total encours net Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

L'encours de dette est de 42,9 M€ au 31 décembre 2023. L'épargne brute 2023 s'élève à 15,3 M€. La durée d'extinction de la dette est de 2,8 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	61,5 M€	59,3 M€	54,6 M€	49,3 M€	45,0 M€	42,9 M€
Epargne brute	9,92 M€	13,24	14,68	15,19 M€	13,73 M€	15,3 M€
Durée d'extinction de la dette	6,2 ans	4,6 ans	3,7 ans	3,2 ans	3,2 années	2,8 années

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés se stabilise grâce à l'accompagnement de proximité des agents d'accueil (valorisation des échéanciers de paiement) et possiblement par la démarche d'allocation sociale de l'eau.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayé net	2,21	1,65	1,4	1,5	1,6
Taux d'impayé brut	3,05	3,02	2,5	2,7	2,7

PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2023.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 FEVRIER 2023	
IDL220832	Convention de fourniture d'eau par Grenoble-Alpes Métropole à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1
IDL220938	Construction d'un nouveau réservoir eau potable à Saint Egrève: autorisation préalable de défrichement d'une parcelle sur le secteur de Bellevue
IDL220990	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023	
IDL230093	Convention de fourniture d'eau en secours a la communauté d'agglomération du pays voironnais
IDL230094	Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
IDL230092	Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de l'adduction d'eau potable sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole pour permettre la fourniture d'un débit maximal de 29 000 m3/j à la communauté de communes du Grésivaudan : avenant n°1.
IDL230144	Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
IDL221019	Evolutions du dispositif d'accès social à l'eau de Grenoble-Alpes Métropole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2023	
IDL230371	Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole
IDL230434	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : modification du règlement de l'appel à projets et prolongation du délai de dépôt des dossiers.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2023	
IDL230586	Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
IDL230587	Proposition de contribution financière du budget annexe eau potable à la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 DECEMBRE 2023	
IDL230880	Avenant n°4 au contrat de gérance relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable 2018-895
IDL230903	Convention de prestation de service avec la communauté de communes Le Grésivaudan pour la fourniture d'eau potable et l'exploitation d'ouvrages
IDL230878	Protocole de fin anticipée du contrat conclu avec la SPL EDGA relatif aux missions associées à la production de l'eau potable
IDL230871	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024

PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

Début des travaux sur le Pont-Barrage de Noyarey pour entre autre fournir au Pays voironnais de l'eau en secours →



01

Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) afin d'étudier la possibilité de lui fournir de l'eau en secours. Son objectif est de répondre à une éventuelle augmentation de ses besoins en eau et de pallier à des étiages de plus en plus sévères sur ses ressources en eau issues de la Chartreuse.

Les ressources métropolitaines Drac et Romanche, largement excédentaires et d'excellente qualité, peuvent être partagées avec les territoires voisins.

Une interconnexion principale serait envisageable à partir de l'extrémité de la branche d'adduction Nord-ouest (alimentant Noyarey et Veurey-Voroize). Elle nécessiterait la pose sur le territoire métropolitain d'environ 600 mètres linéaires de canalisation en diamètre 500, en rive gauche de l'Isère, pour transiter 10 000 m³/jour vers la CAPV.

Une interconnexion secondaire en rive droite entre les réseaux des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV) pourrait également constituer un secours local en situation exceptionnelle. Cela impliquerait également la pose de 600 ml de canalisation en diamètre 200/250 sur le territoire GAM.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 460 000 € HT ont été arrêtés de manière concertée et ont fait l'objet d'une convention par délibération du 07 avril 2023.

02

Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale

Une partie des activités d'exploitation dont GAM est autorité organisatrice est réalisée par contrat avec la SPL Eau de Grenoble Alpes (EDGA). Cependant, l'objectif initial de faire porter les frais de structures d'EDGA sur une assise territoriale plus large que la Métropole n'a pas été atteint au regard de l'intérêt très limité des territoires voisins pour les prestations d'EDGA.

Suite à la délibération cadre 2020-2026 du 6 juillet 2021 indiquant que « le nouveau mandat pourrait concrétiser la métropolisation complète de la gestion de l'eau par un opérateur unique plus efficace et plus économe », GAM a lancé en 2022 une étude pour instruire les orientations de la délibération cadre. Si l'étude rappelle la qualité du travail fourni par les équipes d'EDGA, elle conclue que les gains économiques et d'efficacité convergent pour privilégier un scénario de « reprise intégrale en régie ».

Validée par délibération du 07 avril 2023, cette orientation a impliqué un travail important des services du département de l'eau et des services supports métropolitains pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 52 salariés transférés et assurer la continuité d'exploitation des ouvrages et du matériel.

Cette démarche a été surveillée par les différentes instances des deux organismes : conseils d'administration, conseils métropolitains, Comités Social et Economique, Conseil d'Exploitation... cette proposition constitue un effort de solidarité envers les abonnés de l'eau et de l'assainissement.



↖ Journée de cohésion 2023 avec le personnel de la SPL intégrant la régie en 2024

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LES CONTRATS

Contrat de gérance	Installations de production et d'adduction des champs captant du Drac et de la Romanche
Contrat de gérance	Exploitation des réseaux de Champ-sur-Drac, Claix, Grenoble, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcis-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize
Contrat d'affermage	Facturation, recouvrement et gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

LES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Au travers des contrats de gérance, EDGA a pour objectif de performance de maintenir un rendement des réseaux de distribution au-delà du seuil réglementaire.

Les rendements sont disponibles en annexe. Tous les rendements des réseaux confiés à EDGA dépassent le seuil réglementaire.

LE COÛT DES CONTRATS

	2021	2022	2023
Gérance Production	5 495 278 € HT	5 555 956 € HT	6 088 356 € HT
Gérance Distribution	2 896 626 € HT	3 289 064 € HT	3 003 132 € HT

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant

d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission se réunira en XXXX 2024 pour étudier l'exercice 2023 des contrats de la SPL EDGA.

FAITS MARQUANTS DES CONTRATS DE LA SPL EDGA

Gérance production	Gérance distribution
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de crise de l'obstruction de la prise d'eau de la barrière hydraulique de Rochefort - Accompagnement des travaux de renforcement du réseau d'adduction pour les besoins des industriels de Crolles et Bernin : Réalisation d'une dizaine d'arrêt d'eau sur le réseau stratégique, en temps limité et horaire de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des travaux sur réseau adduction au niveau de l'échangeur du rondou - Remplacement d'une dizaine de vannes dans le centre-ville de Grenoble pendant la période estivale du 15 juillet au 15 août pour tenir compte des demandes du service voirie.

PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ Poteau incendie, Rafael et Alexis

01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.



↑ Plaque de bouche incendie

02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais sans poteau installé. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← Bâche incendie

03

Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m³. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

PARC EN GESTION Au 01/03/2024	PRIVÉ	PRIVÉ SOUS CONVENTION	PUBLIC	TOTAL
Poteaux incendie	1833	63	4340	6236
Bouche Incendie	11		116	127
Réserve artificielle (bâches/ citernes et réservoirs)	33		26	59
Point d'eau naturel ou artificiel	10		10	20
Puisard	3		4	7
Total	1891	63	4496	6450

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

RENOUVELLEMENT D'HYDRANTS

Sur un parc de 4 500 poteaux incendie publics, les besoins de renouvellement sont justifiés par le vieillissement des équipements, les accidents, l'évolution urbanistique et les non conformités des anciens modèles.

En 2023, l'unité DECI a remplacé 39 poteaux (en plus des poteaux remplacés ou créés lors des opérations de travaux sur réseaux d'eau potable), créer 3 et en a supprimé 8.

LIMITER AU MAXIMUM L'INDISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsque le contrôle est appliqué sur un poteau privé, la Métropole averti le propriétaire de sa responsabilité de réaliser une mise en conformité du poteau incendie. L'état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l'objet

d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « restreint », « indisponible ». Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI.

Le SDIS a procédé en 2022 à une modernisation de son logiciel de gestion des hydrants : REMOCRA, permettant désormais de réaliser des inventaires fiables du parc ainsi que son niveau de disponibilité.

Statut	PEI publics au 19.03.2024	PEI privés au 19.03.2024
DISPONIBLES	4338	1767
INDISPONIBLES	59	90
NON CONFORMES	99	33

CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Lorsque le domaine public peut être défendu par un PEI sis sur le domaine privé, GAM propose aux propriétaires une convention de partenariat pour le contrôle et/ou la maintenance du PEI.

À ce jour, 63 conventions de mise à disposition d'un hydrant privé existent.

Le nombre de conventions nouvelles à signer est beaucoup moins important que dans les années précédentes pour

deux raisons principales : la plupart des conventions nécessaires a déjà été adoptée dans les années précédentes ; et la mise en conformité des réseaux d'eau potable alimentant les hydrants publics est en amélioration permanente, ce qui réduit la quantité de convention nécessaire avec le privé.

DÉMATÉRIALISATION DES DÉCLARATIONS D'INDISPONIBILITÉ DES PEI

A partir de juin 2023, les déclarations d'indisponibilité de PEI ne se font plus par une fiche papier, mais par une déclaration en ligne sur le portail Remocra du SDIS 38. Cette démarche a nécessité la formation des responsables de secteur et des chefs d'équipes de la régie de l'eau potable durant le 1er semestre 2023, en collaboration avec le SDIS 38 et la cellule DECI.



LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

.....

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), la baisse du niveau de dépense s'explique par la mutation d'un agent et le délai de la prise de poste du nouvel agent.

FONCTIONNEMENT					
Nature	CA 2022	BP 2023	Total Budgétaire 2023	CA 2023	% Réalisation 2023
TOTAL DES DEPENSES en €	115 862	168 000	168 000	87 002	51,79%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €	CA 2022	BP 2023	Total 2023 (BP+DM+VC)	CA 2023	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	112 521	100 000	45 000	11 398	25,3%
Mise en conformité des PEI	121 805	220 000	340 000	311 153	91,5%
Renouvellement des hydrants	158 003	225 000	160 000	145 104	90,7%
Défense Extérieure Contre l'Incendie	2 145	4 300	4 300	0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES	394 474	549 300	549 300	467 655	85%

Globalement, les dépenses d'investissement en matière de DECI concernent le remplacement de poteaux incendie hors service, l'ajout de points d'eau et d'incendie (PEI) conformément aux normes et l'installations de nouvelles bâches et d'aménagement en milieu naturel.

Le niveau de consommation des crédits 2023 (468 K€) est supérieur à l'année 2022 (394 K€) du fait de la hausse globale des tarifs du fait des révisions d'index sur la main-d'œuvre, les fournitures et les coûts des travaux publics.

PARTIE 10

Annexes

ANNEXES

Sommaire

60 Annexes générales

60 Indicateurs réglementaires du RPQS

62 Annexes production

62 Conformité du contrôle réglementaire

63 Résultat des autocontrôles

64 Consommation électrique des champs captant

65 Annexes de distribution

65 Rendements communaux

66 Explications sur les variations importantes de rendement

67 Pyramide des âges des compteurs

68 Annexes investissements

68 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

71 Annexes usagers

71 Moyens de facturation

72 Grille tarifaire unique 2024

73 Factures type

75 Annexe gestion financière

75 Bilan des marchés publics

77 Balance économique

78 Annexe gouvernance

78 ODJ des conseils d'exploitation

79 ODJ des comités des usagers

80 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2020	2021	2022	2023
P108.3	Avancement protection de la ressource	60%	60%	60%	60%
P101.1	Taux de conformité bactériologique	99,3%	99,3%	99,3%	98,8%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique	98,9%	99,3%	99,0%	95,6%

Le réseau de distribution		2020	2021	2022	2023
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5	86,1	87,0	85,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	9,1	9,8	9,8	9,8
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/j)	8,2	9,1	8,4	9,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0.92%	0.89%	0.82%	0.81%

La qualité de service aux abonnés		2020	2021	2022	2023
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	445 059	446 612	448 457	449 488
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,23	0,38	0,06	0,10
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,47	0,98	1,17	1,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2j	2j	2j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%	100%	100%

Les aspects économiques et financiers		2020	2021	2022	2023
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,7	3,2	3,2	2,8
D102.0	Prix TTC du service au m ³ (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement)	1,82	1,82	1,82	1,83
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,65	1,4	1,5	1,7
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m ³)	0	0	0	0

**DONNÉES DE BASE
AU 01.01.2024**

	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	449 488	173 768	246	1 576
ROCHFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	667	368	0,00	12,5
Brié-et-Angonnes	2 521	1 112	0,00	30,9
Champagnier	1 406	1 489	0,00	22,0
Champ-sur-Drac	3 339	630	0,00	22,6
Claix	7 859	3 543	11,1	46,3
Corenc	4 139	1 808	3,9	39,0
Domène	6 720	3 423	0,6	22,9
Échirolles	36 849	7 228	0,00	82,0
Eybens	9 974	2 789	0,00	58,6
Fontaine	22 891	11 667	0,00	52,6
Gières	7 161	3 527	0,00	24,8
Grenoble	157 477	51 209	0,00	242,1
Herbeys	1 378	687	0,00	19,0
Jarrie	3 903	1 925	0,00	29,2
La Tronche	6 470	2 776	2,5	29,5
Le Fontanil-Cornillon	3 405	1 179	0,4	17,5
Le Gua	1 838	915	4,7	33,0
Le Pont-de-Claix	10 805	8 926	0,0	32,9
Le Sappey-en-Chartreuse	1 137	573	1,0	12,3
Meylan	18 573	190	9,2	62,9
Miribel-Lanchâtre	450	51	0,6	5,9
Montchaboud	342	159	0,0	2,8
Mont-Saint-Martin	441	88	0,4	3,5
Murianette	867	236	0,0	14,0
Notre-Dame-de-Commiers	535	506	0,3	3,9
Notre-Dame-de-Mésage	1 106	1 075	0,9	10,1
Noyarey	2 277	955	3,5	18,8
Poisat	5 049	2 123	0,0	9,8
Proveysieux	517	244	1,4	9,7
Quaix-en-Chartreuse	908	431	13,2	21,1
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	426	231	0,2	7,9
Saint-Égrève	16 995	7 983	1,2	64,0
Saint-Georges-de-Commiers	2 646	1 125	0,9	16,9
Saint-Martin-d'Hères	38 454	16 251	0,0	86,2
Saint-Martin-le-Vinoux	5 825	2 635	0,00	35,8
Saint-Paul-de-Varces	2 224	1 027	1,8	16,7
Saint-Pierre-de-Mésage	791	336	0,00	7,3
Sarcenas	242	132	1,9	6,4
Sassenage	11 660	5 828	0,00	51,0
Séchilienne	1 024	409	2,5	9,7
Seyssinet-Pariset	11 753	5 660	0,00	36,7
Seyssins	7 997	2 584	6,0	33,9
Varces-Allières-et-Risset	8 287	3 224	0,8	41,2
Vaulnaveys-le-Bas	1 360	579	2,2	11,2
Vaulnaveys-le-Haut	4 000	1 598	0,00	29,5
Venon	801	358	1,9	7,6
Veurey-Voroize	1 401	704	0,00	26,7
Vif	8 584	4 106	6,0	58,6
Vizille	7 293	3 887	0,00	36,7

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE			
	Contrôles de l'ARS	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023
GLOBAL METRO		99,26%	98,78%	1413	98,99%	95,6%	612
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)		99,68%	99,0%	315	100,00%	94,9%	315
ROCHEFORT (Drac)		ND	97,1%	69	ND	91,4%	90
Bresson		100,00%	100,00%	5	ND	ND	0
Champagnier		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Champ-sur-Drac		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	2
Claix		100,00%	97,92%	48	100,00%	100,00%	10
Corenc		100,00%	89,47%	19	100,00%	100,00%	8
Domène		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Échirolles		100,00%	97,96%	49	ND	100,00%	2
Eybens		88,89%	100,00%	14	ND	100,00%	4
Fontaine		100,00%	100,00%	47	100,00%	100,00%	6
Gières		100,00%	100,00%	19	ND	100,00%	2
Grenoble		99,51%	98,68%	227	100,00%	85,71%	14
Jarrie		100,00%	88,89%	9	ND	ND!	0
La Tronche		97,56%	100,00%	38	100,00%	100,00%	10
Le Fontanil-Cornillon		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	5
Le Pont-de-Claix		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	2
Le Sappey-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	2
Meylan		100,00%	97,37%	38	100,00%	100,00%	8
Montchaboud		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Mont-Saint-Martin		100,00%	100,00%	4	100,00%	ND	0
Murianette		100,00%	100,00%	7	100,00%	100,00%	4
Notre-Dame-de-Commiers		100,00%	100,00%	4	100,00%	100,00%	3
Notre-Dame-de-Mésage		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	4
Noyarey		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Poisat		100,00%	100,00%	12	ND	100,00%	2
Proveysieux		100,00%	100,00%	6	75,00%	ND!	0
Quaix-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Saint-Égrève		96,88%	100,00%	30	100,00%	100,00%	6
Saint-Georges-de-Commiers		100,00%	100,00%	14	100,00%	100,00%	16
Saint-Martin-d'Hères		100,00%	100,00%	50	100,00%	100,00%	4
Saint-Martin-le-Vinoux		100,00%	88,89%	18	100,00%	100,00%	6
Saint-Paul-de-Varces		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	3
Saint-Pierre-de-Mésage		100,00%	100,00%	6	100,00%	100,00%	2
Sarceñas		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	3
Sassenage		100,00%	100,00%	22	100,00%	100,00%	4
Séchilienne		95,83%	100,00%	23	100,00%	100,00%	10
Seyssinet-Pariset		100,00%	100,00%	26	100,00%	100,00%	6
Seyssins		95,65%	100,00%	24	100,00%	100,00%	6
Varces-Allières-et-Risset		100,00%	100,00%	21	75,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Bas		100,00%	92,86%	14	100,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Haut		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	2
Veurey-Voroize		100,00%	100,00%	13	100,00%	100,00%	2
Vizille		89,47%	100,00%	22	100,00%	100,00%	5
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre		100,00%	100,00%	31	100,00%	100,00%	10
Brié et Angonnes, Herbeys et Venon		100,00%	100,00%	24	100,00%	100,00%	14

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

COMMUNES	AUTOCONTROLE METROPOLE		AUTOCONTROLE SPL EDGA	
	Analyses Microbiologiques		Analyses Microbiologiques	
	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements
ROCHEFORT	-	-	94,80	1019
JOUCHY PRE-GRIVEL	-	-	97,70	768
Bresson	-	-	85,71	14
Brié et Angonnes	100,0	28	-	-
Champ sur Drac	-	-	100,0	12
Champagnier	-	-	100,0	3
Claix	-	-	100,0	31
Corenc	93,38	136	-	-
Domène	100	12	-	-
Echirolles	100,0	9	-	-
Eybens	100,0	12	-	-
Fontaine	100,0	23	-	-
Gières	100,0	20	-	-
Grenoble	-	-	100,0	20
Herbeys	90,91	77	-	-
Jarrie	92,0	25	-	-
La Tronche	97,8	91	-	-
Le Fontanil Cornillon	100,0	21	-	-
Le Gua	97,5	160	-	-
Le Sappey en Chartreuse	100,0	29	-	-
Meylan	94,57	92	-	-
Miribel Lanchâtre	100,0	13	-	-
Mont Saint Martin	-	-	100,0	3
Montchaboud	100,0	2	-	-
Murianette	92,96	71	-	-
Notre Dame de Commiers	100,0	25	-	-
Notre Dame de Mesage	-	-	100,0	16
Noyarey	-	-	100,0	11
Poisat	100,0	15	-	-
Pont de Claix	100,0	12	-	-
Proveysieux	-	-	100,0	7
Quaix en Chartreuse	-	-	100,0	8
Saint Barthélémy de Séchilienne	91,30	23	-	-
Saint Egrève	95,65	46	-	-
Saint Georges de Commiers	93,33	15	-	-
Saint Martin d'Hères	95,65	23	-	-
Saint Martin le Vinoux	-	-	93,10	29
Saint Paul De Varcès	98,85	87	-	-
Saint Pierre de Mésage	63,64	11	-	-
Sarcenas	94,29	35	-	-
Sassenage	-	-	100,0	13
Séchilienne	98,82	85	-	-
Seyssinet/Pariset	100,0	47	-	-
Seyssins	100,0	14	-	-
Varces/Allières et Risset	-	-	100,0	19
Vaulnaveys le Bas	100,0	44	-	-
Vaulnaveys le Haut	97,67	43	-	-
Venon	96,88	32	-	-
Veurey Voroize	-	-	92,86	14
Vif	97,32	149	-	-
Vizille	94,38	160	-	-

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m³ d'eau
2018	16 111 939	2 271 211	12 892 984	2 433 343	0,14
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15
2023	15 321 334	2 451 333	16 870 322	2 730 921	0,16

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (Le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau. Cette station a fini d'être rénovée sur l'exercice 2023. Elle produit, à nouveau, depuis le 6 octobre 2023, de l'énergie électrique qui est revendue à la société ENERCOOP et qui abonde ainsi les finances du budget de l'eau.



↑ Microcentrale du Champa (Le Gua)

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télé-transmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.



↑ Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GRENOBLE ALPES METROPOLE	85,7%	88,4%	85,6%	86,1%	87,0%	85,7%
Bresson	95,8%	98,9%	83,9%	79,0%	77,80%	90,7%
Brié-et-Angonnes	68,1%	67,8%	64,5%	64,5%	63,3%	68,4%
Champagnier	85,0%	93,8%	89,0%	75,5%	71,3%	86,8%
Champ-sur-Drac	86,6%	85,0%	92,6%	85,5%	89,5%	85,4%
Claix	66,7%	67,3%	71,0%	79,7%	81,3%	77,1%
Corenc	87,6%	76,5%	89,6%	86,3%	80,7%	94,0%
Domène	85,1%	86,6%	65,4%	71,8%	72,0%	76,4%
Échirolles	91,3%	89,2%	81,3%	79,0%	81,1%	91,8%
Eybens	94,4%	95,6%	86,3%	97,1%	98,6%	92,2%
Fontaine	91,9%	86,0%	86,0%	84,9%	70,5%	89,7%
Gières	83,6%	99,4%	99,4%	80,4%	97,6%	93,7%
Grenoble	88,9%	91,0%	89,0%	92,0%	93,1%	91,1%
Herbeys	71,3%	87,2%	86,9%	89,8%	83,3%	85,7%
Jarrie	88,9%	84,7%	86,0%	94,7%	85,8%	82,5%
La Tronche	85,1%	82,7%	80,5%	81,6%	82,5%	89,8%
Le Fontanil-Cornillon	91,2%	84,9%	90,0%	90,3%	81,3%	84,3%
Le Gua	72,8%	63,2%	60,7%	55,8%	64,1%	78,0%
Le Pont-de-Claix	92,8%	96,4%	97,7%	82,4%	75,0%	80,0%
Le Sappey-en-Chartreuse	56,7%	58,5%	64,1%	60,7%	74,1%	50,2%
Meylan	92,4%	94,0%	88,3%	85,5%	90,1%	74,6%
Miribel-Lanchâtre	76,9%	76,6%	55,5%	63,6%	84,1%	99,0%
Montchaboud	82,1%	66,9%	89,6%	92,4%	94,3%	92,1%
Mont-Saint-Martin	73,0%	81,4%	73,4%	69,4%	77,6%	72,3%
Murianette	93,0%	94,9%	94,4%	87,3%	87,9%	75,7%
Notre-Dame-de-Commiers	46,5%	87,6%	75,1%	72,2%	72,3%	75,2%
Notre-Dame-de-Mésage	85,6%	83,4%	84,9%	94,9%	85,0%	93,1%
Noyarey	72,4%	69,3%	76,4%	82,2%	83,0%	76,5%
Poisat	93,8%	99,1%	91,6%	96,0%	98,5%	99,5%
Proveysieux	67,3%	76,8%	71,2%	74,6%	83,9%	75,3%
Quaix-en-Chartreuse	71,2%	92,5%	68,0%	84,8%	81,1%	94,7%
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	88,6%	94,6%	110,0%	92,2%	84,5%	91,8%
Saint-Égrève	80,1%	81,5%	77,0%	81,1%	76,5%	75,9%
Saint-Georges-de-Commiers	83,3%	83,2%	61,0%	95,9%	84,7%	77,2%
Saint-Martin-d'Hères	90,8%	90,7%	89,3%	90,6%	79,6%	78,9%
Saint-Martin-le-Vinoux	86,3%	90,3%	92,3%	94,1%	93,6%	89,9%
Saint-Paul-de-Varces	56,0%	68,4%	50,5%	75,3%	81,6%	85,6%
Saint-Pierre-de-Mésage	61,2%	56,0%	70,8%	89,6%	85,6%	83,1%
Sarceñas	60,7%	85,6%	92,1%	93,4%	81,1%	95,7%
Sassenage	91,1%	89,7%	85,0%	88,3%	87,1%	92,6%
Séchilienne	39,2%	37,1%	50,6%	58,8%	54,7%	97,6%
Seyssinet-Pariset	80,7%	79,2%	78,7%	68,0%	74,1%	79,4%
Seyssins	72,3%	79,4%	76,8%	85,5%	86,3%	73,5%
Varces-Allières-et-Risset	87,0%	85,6%	89,0%	91,0%	89,1%	94,0%
Vaulnaveys-le-Bas	72,4%	80,5%	86,5%	83,9%	80,7%	71,5%
Vaulnaveys-le-Haut	71,0%	68,3%	66,3%	66,9%	69,0%	69,4%
Venon	82,8%	82,5%	67,0%	92,7%	77,4%	83,1%
Veurey-Voroize	98,2%	84,9%	85,6%	89,5%	90,0%	96,0%
Vif	70,4%	85,9%	86,2%	87,2%	90,5%	86,7%
Vizille	57,4%	63,2%	53,8%	59,6%	64,3%	65,9%

NB: Le réseau du Sappey en Chartreuse ne tient pas la pression. Nous constatons des ruptures quelques jours après réparation. Il faut cibler une campagne de renouvellement de réseau massive pour pouvoir atteindre l'objectif.

Concernant Vizille, l'amélioration du rendement depuis le transfert de compétence a révélé une défaillance sur un régulateur de pression stratégique sur la branche principale de distribution. Il fallait engager des travaux importants pour procéder à son renouvellement et la plateforme investissement n'a pas pu prendre en charge les travaux depuis 2020. La régie était dans l'obligation de maintenir un débit de fuite minimum pour ne pas endommager les installations privées des usagers. Elle a donc pris en charge la gestion des travaux à l'exploitation. Elle pourra lancer des campagnes de recherches de fuites lorsque la régulation fonctionnera, probablement sur le second semestre 2024.

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Séchilienne	2023	- Rendement en hausse grâce à réparation 2022 de conduite privée EDF : passage d'un débit de nuit de 14m ³ /h à 2 m ³ /h - Réparation en mars de 2 fuites importantes aux gavets rivaux et au lotissement le grand serre, puis en octobre aux Matthieux. - Fuite Michalet réévaluée à 0,2 m ³ /h - Hausse de consommation sur quelques abonnements (dont fuite majeure logement du pays de vizille : +2000m ³)
Fontaine	2023	Travaux de Renouvellement de 1630 ml de réseau (rue commandant Lenoir, Rue JP Timbaud...) et 91 branchements.
Champagnier	2023	Hausse du rendement : recherches de fuites qui ont réduit les débits en entrée de réseau de 20% (passage de 10m ³ /h à 8m ³ /h)
Miribel Lan-châtre	2023	Fuite en domaine privé très importante de 19000m ³ chemin des adrets qui a duré 302 jours et a doublé les volumes circulant.
Sarcenas	2023	Réseau de très petite taille, soumis à des rendements élastiques. Une réparation de fuite a réduit les volumes d'entrée de 18%.
Le Gua	2023	Prise en compte pour la 1ere fois d'un grand nombre d'abonnés de la commune de Vif alimentés par le réseaux de champa (du Gua - secteur Genevrey et avenue du général de Gaulle) : bascule de 28 541 m ³ des volumes comptabilisés à Vif vers le Gua.
Quaix en Chartreuse	2023	Réseau de petite taille : variation élastique du rendement
Corenc	2023	- Hausse du rendement provoquée par la baisse des imports du Grésivaudan grâce à la réparation de 5 fuites. - Travaux de renouvellement de 715ml (Cèdres, Acacia, Potié) et 39 branchements
Bresson	2023	Hausse du rendement provoqué par une hausse de consommation importante due à une fuite en domaine privée (Thierry + 8000m ³).
Echirrolles	2023	- 28 fuites réparées - Augmentation des consommations industrielles des entreprises ALEDIA (+11 000 m ³), CATERPILLAR (+28 000 m ³), DEMRAT (+2000m ³) et Commune d'ECHIROLLES (+2000m ³)

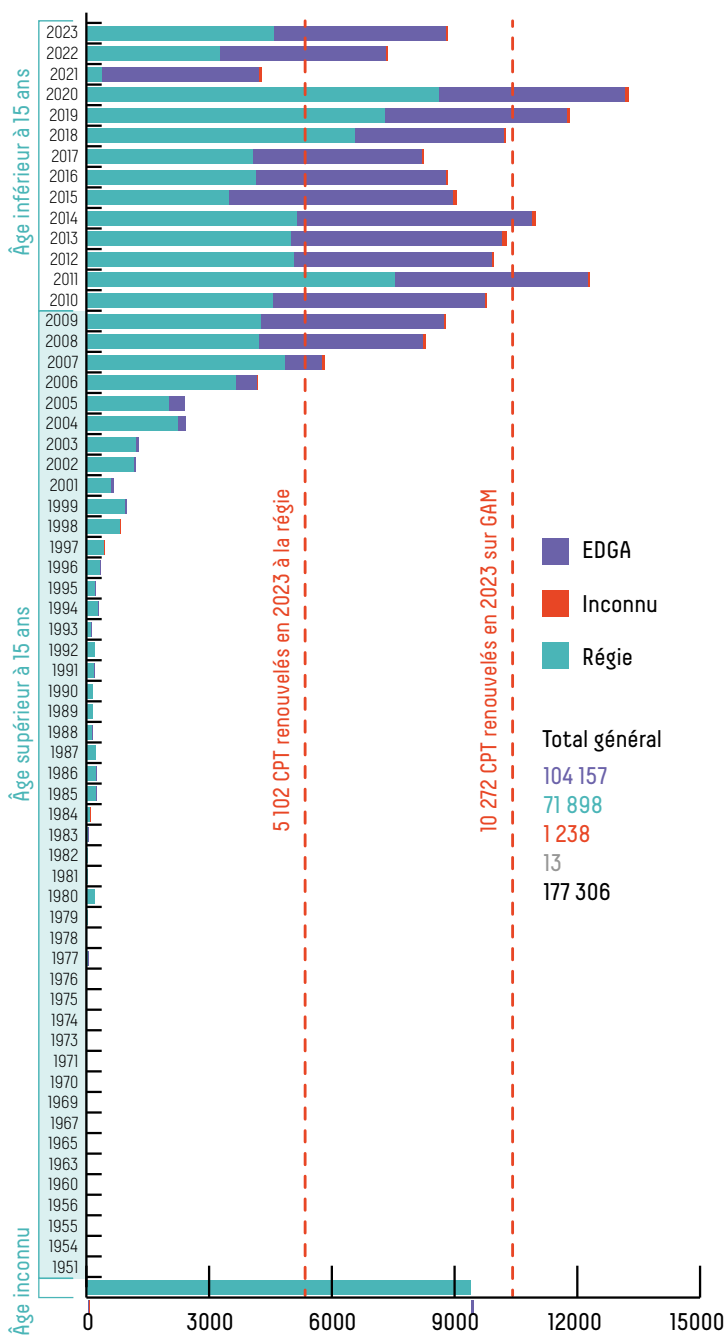
LES REGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Le Sappey en Chartreuse	2023	- Fuites publiques importantes impasse des Combes 25 jours à 5m ³ h = 3240m ³ - Le rendement baisse par la réparation de la fuite en domaine privé impasse de jayère qui avait gonflé les résultats de 2022. - Des branchements changés en 2022 et 2023 ont été mal posés par le prestataire de travaux et ont généré à nouveau des fuites.
Meylan	2023	Valeur peu fiable par le blocage du compteur du répartiteur de la Dhuy depuis aout 2022. Les volumes en entrée sont estimés. Remplacement en avril 2023 Baisse des volumes de plusieurs grosses consommations entre 2022 et 2023 (Carrefour -3000m ³ , M. Hestia -5000m ³ , centre théologique -5400m ³ , Lycée du grésivaudan -2300m ³ etc...)
Seyssins	2023	Baisse du rendement : hausse du niveau de fuite, les efforts ont été portés sur Fontaine en 2023
Murianette	2022	Présence de plusieurs petites fuites sur le bas service encore non trouvée, survenues toutes à partir de fin octobre 23.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

31.12.2022	Âge inconnu	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
REGIE	7 491	24 914	71 752	104 157
EDGA	61	5 968	65 869	71 898
INCONNU	16	229	993	138 626
Total général	7 568	31 112	138 626	177 306

Le besoin théorique de renouvellement est de 38 680 compteurs soit 22% du parc.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023



ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intituté opération	Description travaux	Dist (m)	Add (ml)	Ouv	Brt
Claix	Rue des martyrs	Zonage : extension d'un réseau d'eaux usées - Renouvellement du réseau d'eau potable	520			26
Corenc	Les Cédres, Acacia, Potié	Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées/ eaux pluviales- Renforcement/ maillage d'eau potable	715			39
Echirolles	avenue de Kimberley - branchement AEP hôpital sud	sécurisation de l'alimentation en AEP de l'hôpital sud				1
Echirolles	Rue Baudelaire	Opération Commanderie - Travaux anticipé de la rue Baudelaire pour le renouvellement du réseau intercommunal EU, du réseau AEP et la mise en place d'un drain pour la gestion des EP de voirie	192		2	11
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux EP et DECI	Renouvellement EP et mise en conformité DECI avant travaux de voirie				
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	265			15
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et 500 et branchements avant travaux de voirie	212		1	21
Fontaine	Rue commandant LENOIR Renouvellement distribution	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	734			20
Fontaine	Renouvellement branchements Plomb Pablo Picasso et Fernand Léger	Renouvellement des branchements plomb suite à une analyse non conforme « taux de plomb dans l'eau trop élevé et une enquête par renouvellement d'un branchement qui est en plomb »				20
Fontaine	Rue JP Timbaud renouvellement distribution AEP	Renouvellement en fonte du réseau AEP amiante ciment avant aménagement de voirie	419			14
Grenoble	Av. Marcelin Berthelot	renouvellement de la conduite d'eau potable	367		1	3
Grenoble	Changement vanne DN 500 à l'angle boulevard Gambetta et rue Berthe de Boissieux	Opération nouvelle demandée et confiée à la SPL EDGA (réfèrent J Y Lesourne)			1	
Grenoble	rue Docteur Bordier	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	80			6
Grenoble	rue des Champs Elysées	renouvellement du réseau AEP	180			12
Grenoble	Rue du Tremblay	Aménagement de l'échangeur du Rondeau : travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue du Tremblay. Phase 3 : pose d'un réseau d'eau potable de diamètre 1000 et d'un réseau d'eaux usées gravitaire de diamètres 600 et 700.	200		1	
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 D - renouvellement AEP	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	530			15
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 E	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	360	170		10

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Le Fontanil-Cornillon	PUP FETOLA	Viabilisation de 2 parcelles dans le cadre d'un PUP	180			3
Le Fontanil-Cornillon	Surpresseur la Fétola	Création d'un surpresseur AEP pour abandonner les réservoirs de la Fétola et du Fontanil haut service			1	
Le Fontanil-Cornillon	Réseau surpressé la Fétola	Création du réseau surpressé de la Fétola	108			
Le Fontanil-Cornillon	Rue des Acacias	Création d'un branchement d'eau potable pour le site d'Aquapole	1860		8	1
Notre Dame De Commiers	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides - Tranche 2 - liaison St Georges -Notre Dame	Création d'une conduite d'adduction fonte D 100ml sur 1650 et renouvellement Distribution AEP D 100 et 150 mm sur 910 ml + mise en conformité de 13 branchements. Mutualisation avec Pose fourreau alim Elec (TE38) sur 600 ml environ.	910	1650	2	13
Noyarey	Pont de Gélinot	Renouvellement du réseau AEP en encorbellement sur le pont de Gélinot	40		1	
Noyarey	rue 19 mars 1962 et rue Maupas	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements, création d'un ouvrage pour surpresseur et renouvellements des tampons/grilles d'assainissement	750		1	45
Noyarey	av St- Jean et ch du Diday - phase 2	Renforcement de la distribution d'eau, renouvellement des branchements, création d'une chambre pour réducteur de pression	450		1	45
Pont De Claix	Chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" DN 800/100 mm au lieu-dit Marcellines - Voie des collines.	Création d'une chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" en DN 800/100 mm emplacement contraint à proximité immédiate des pipes vencorex et réseau "Romanche/CCLG" en service		15	1	
Pont De Claix	PUP des Collines	viabilisation de 3 parcelles dans le cadre d'un PUP		36		
St Barthélémy de Séchillienne	RD113	suppression d'un branchement plomb	5			1
St Barthélémy de Séchillienne	Chemin Champ Bout et Grand Maison	Extension de réseau d'assainissement collectif et réhabilitation du réseau AEP	114			7
St Egrève	Maillage rue du Cornillon	Création d'un maillage DN 300 entre les réseaux de distribution de saint Egreve et Le Fontanil	228		1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 1	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine	32	503	1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 2	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine et renouvellement distribution DN 300	205	205		

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitué opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
St Egrève	Rue Médecin Général Viallet - adduction DN 300 - tranche 3	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		304		
St Egrève	Rue de Karben Adduction - tranche 4	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		306		
St Egrève	Rue de rocheplaine Création distribution DN 125 tranche 5	Création d'un réseau de distribution DN 125 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	249			6
St Egrève	Avenue de Karben Création distribution DN 200 - tranche 6	Création d'un réseau de distribution DN 200, renouvellement 12m DN 300 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	93			2
St Martin Le Vinoux	Abandon réservoirs terrasse et Guérimand -rescruturation réseau AEP moyen service - Tranche 3 - Chemin du RY et clos saint martin	Renouvellement/enforcement d'une conduite de distribution AEP en amianté ciment DN40 en PEHD Roc DN 125 mm et renouvellement/mise en conformité de 4 branchements Création d'un regard compteur général et d'un ouvrage de réduction de pression (à remettre au lotissement)	485		2	4
St Paul De Varcès	chemin de Charrière Chaude	Mise sous domaine public et renouvellement du réseau AEP du chemin de Charrière Chaude	334			18
Varces Allières Et Risset	route du Lavanchon	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, maillage et renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Renouvellement du réseau d'eaux usées.	313			9
Vaulnaveys Le Haut	Chemin de la Faurie	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements	170			11
Vaulnaveys Le Haut	Centre bourg - RD524	Renouvellement de l'UN et restructuration de l'AEP, création d'un réseau EP, reprise des branchements	235			12
Vif	sécurisation AEP des Comniers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides- Tranche 1 - avenue de la gare	Création d'une conduite d'adduction fonte D 250ml sur 400 ml et renouvellement Distribution AEP D 100 mm sur 400ml + mise en conformité de 16 branchements AEP et déconnexion EP avec création de 5 puits perdu Mutualisation ext. avec pose fourreau pour fibre communale sur 400 ml	400	400		16
Vif	Puits Buffet Partie 1	Mise en séparatif du secteur de Puits Buffet et renouvellement du réseau d'eau potable (première partie).	174			5
Vizille	Rue du Grimpillon	Mise en séparatif réseaux assainissement et renouvellement du réseau AEP	244			10

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des

usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

Paiement par :	2020		2021		2022		2023	
	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition	Montants (m€)	Répartition
Chèque et TIP	18.35	22%	17.54	21%	14.73	18%	11,99	15%
Carte bleue (internet)	5.06	6%	6.13	8%	5.21	6%	5,46	7%
Virement bancaire	19.74	23%	20.99	25%	21.72	27%	22,10	27%
Prélèvement unique	32.24	38%	25.95	32%	26.59	33%	27,06	33%
Mensualisation	9.36	11%	11	13%	11.85	14%	12,84	16%
Espèces	0.58	1%	0.63	1%	0.59	1%	0,49	1%
Prestataire Recouvrement					0.60	1%	0,72	1%
TOTAL	85.33	100%	82.24	100%	80.69	100%	80,66	100%

Les mouvements

	2020	2021	2022	2023
Résiliations	20 879	23 072	22 680	20 578
Abonnements	21 300	23 423	23 629	21 200
Total mutation	42 179	46 495	46 309	41 778

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2024

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager.HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00 €
DN 30	100,00 €
DN 40	225,00 €
DN 50	350,00 €
DN 60 et 65	350,00 €
DN 80	500,00 €
DN 100	500,00 €
DN 150	1 000,00 €
DN 200	1 500,00 €
DN 250	1 500,00 €
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m ³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m ³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m ³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m ³	1,1267 €/m ³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m ³	1,5270 €/m ³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m ³	1,7376 €/m ³

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2023



FACTURE D'EAU
INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB] ICS : FR02ZZ45343 RUM : TIP00158100000006213560105110060	Abonné Type 17 RUE DES ROSIERS 38320 EYBENS	Montant : 403,23 €
Date, lieu et signature		
<p>TIP SEPA</p> <p>EAUX DE GRENOBLE ALPES 87077 LIMOGES CEDEX 9</p>		
<p>002006213560 ABONNE TYPE</p> <p>001581004105 18000000006213560105110060906151 40323</p>		

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2024



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 0800000006213560105556405903151 41033

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

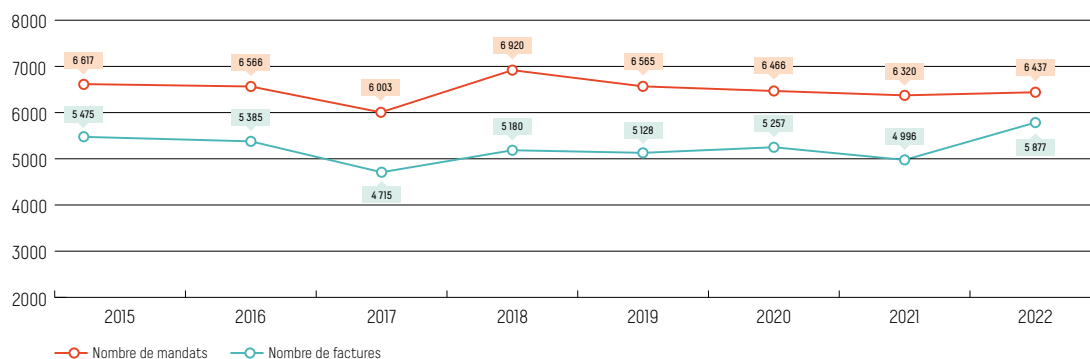
	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	24	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	22	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	67	64	58	34	
Nombre avenants passés	35	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	38	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	10	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	8	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	15	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	93	66	98	63	84

Exécutions des marchés

2023 : changement du logiciel de comptabilité impliquant une reprise des données financière des marchés et commandes antérieures, une nécessaire formation des agents, une appropriation des fonctionnalités du logiciel par les équipes budgétaires, de la comptabilité et en interne, la récupération et le traitement des factures non traitées depuis fin novembre 2022 (blocage du lien de transfert Chorus Pro / logiciel de comptabilité), redéfinition et découpage des budgets par directions / services (CDR = centre de responsabilités) et subdivision et renommage des imputations budgétaires par tranches auxquelles ont été appliquées des règles de comptabilité analytique propres aux régies.

→ Impact important sur le délai de traitement des factures notamment lors du 1er semestre 2023.

Le graphique montre une importante hausse du nombre de factures. Cette hausse est à nuancer. Elle s'explique par la mise en place de GdA (Grand Angle = logiciel comptable) en janvier 2023. Le nombre de factures est calculé pour chaque CdR. Or certains services, comme les Travaux, ont plusieurs CdR (3) : 1 seule facture concernant les 3 budgets principal (00) et annexes (08 et 09) est depuis le 1er janvier 2023, comptée dans chacun des 3 CdR donc 3 fois. Ce qui n'était pas le cas avant janvier 2023 : 1 seule facture concernant les 3 budgets 00, 08 et 09 mais le même service, n'était comptée qu'une seule fois.



Objectif 2023 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

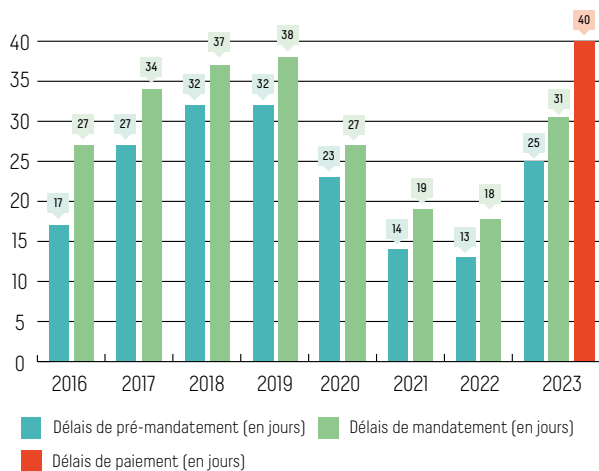
Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

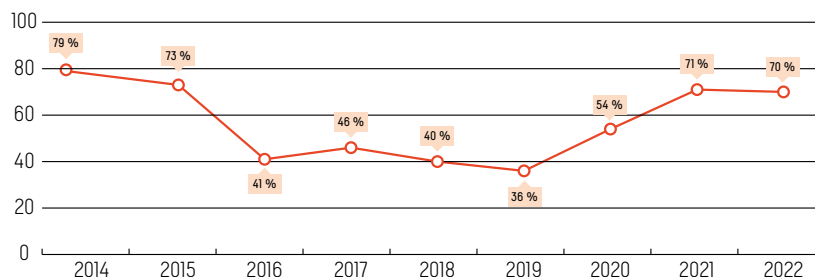
Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2023, principalement dû au changement de logiciel comptable. On a constaté une nette amélioration du délai de traitement au cours du 2nd semestre.

Les objectifs 2023 sont reconduits pour 2024 même si un retard de traitement dans les factures sera probablement constaté suite au remplacement de deux agents aguerris par des agents non formés sur ces missions.



Mandats réalisés dans les 20 jours



BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	13 520 627,45	14 157 535,00	12 979 404,43
012	Charges de personnel	6 237 362,17	6 448 540,00	6 109 661,56
014	Atténuations de produits	4 616,00	35 000,00	10 077,00
65	Autres charges de gestion courante	278 859,67	261 500,00	230 854,92
66	Charges financières	921 618,08	1 055 500,00	950 723,24
67	Charges exceptionnelles	187 842,13	25 000,00	7 743,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 071 747,00	246 922,00	145 412,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 222 672,50	22 229 997,00	20 433 876,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 000 000,00	7 622 008,48
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	15 563 208,38	7 622 008,48
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 585 230,31	37 793 205,38	28 055 885,11
Total dépenses de fonctionnement		29 807 902,81		
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	8 001,19	38 000,00	45 419,40
70	Prestations de services	2 778 808,91	3 070 360,00	3 352 290,02
74	Subventions d'exploitation	21 396,00	250 000,00	205 587,00
75	Autres produits de gestion courante	32 989 056,30	33 185 000,00	33 743 899,57
76	Produits financiers	142 946,68	87 510,00	289 618,87
77	Produits exceptionnels	34 820,73		290 781,83
78	Reprises sur provisions	1 188,00	10 588,00	10 588,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 976 217,81	34 705 644,00	35 976 217,81
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	5 551 200,57	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 087 561,38	783 478,11
Total recettes d'ordre de fonctionnement		783 478,11	37 793 205,38	36 759 695,92
Total recettes de fonctionnement		36 759 695,92	45 990 347,05	36 759 695,92
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 473 357,90	4 187 000,00	4 180 922,95
20	Immobilisations incorporelles	139 032,05	488 000,00	164 582,85
21	Immobilisations corporelles	3 164 809,50	4 441 000,00	3 130 459,94
23	Immobilisations en cours	9 950 137,77	12 088 000,00	12 039 667,18
26	Titres de participation	140,00	500,00	70,00
Total dépenses réelles d'investissement		17 727 477,22	17 727 477,22	21 204 500,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	40 000 000,00	
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	0,00	50 568 847,59
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	1 700 000,00	765 828,47
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	1 146 407,57	8 400 000,00
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	18 873 884,79	80 173 347,59
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 146 407,57	7 900 000,00	1 146 407,57
Total dépenses d'investissement		18 873 884,79	72 032 596,98	18 873 884,79
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	229 982,00	600 000,00	1 234 010,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 024 434,43	2 000 000,00
23	immobilisations en cours	2 613,42		837,10
26	Participations	0,00		
27	Autres immobilisations financières	124 282,01	111 274,00	111 274,57
27	Autres immobilisations financières	6 295 857,81	43 735 708,43	3 346 121,67
Total recettes réelles d'investissement		356 877,43	10 568 847,59	10 568 847,59
1068	Dotations, fonds divers et réserves	2 571 568,98	10 568 847,59	10 568 847,59
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00		
Total dépenses mixtes d'investissement		2 571 568,98	10 000 000,00	7 761 373,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	25 868 791,57	8 200 970,92
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	80 173 347,59	22 115 940,18
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	6 200 000,00	362 929,46
Total recettes d'ordre d'investissement		7 948 159,77	28 240 668,05	7 948 159,77
Total recettes d'investissement		10 876 606,18	72 032 596,98	10 876 606,18

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation.

Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations. À l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas

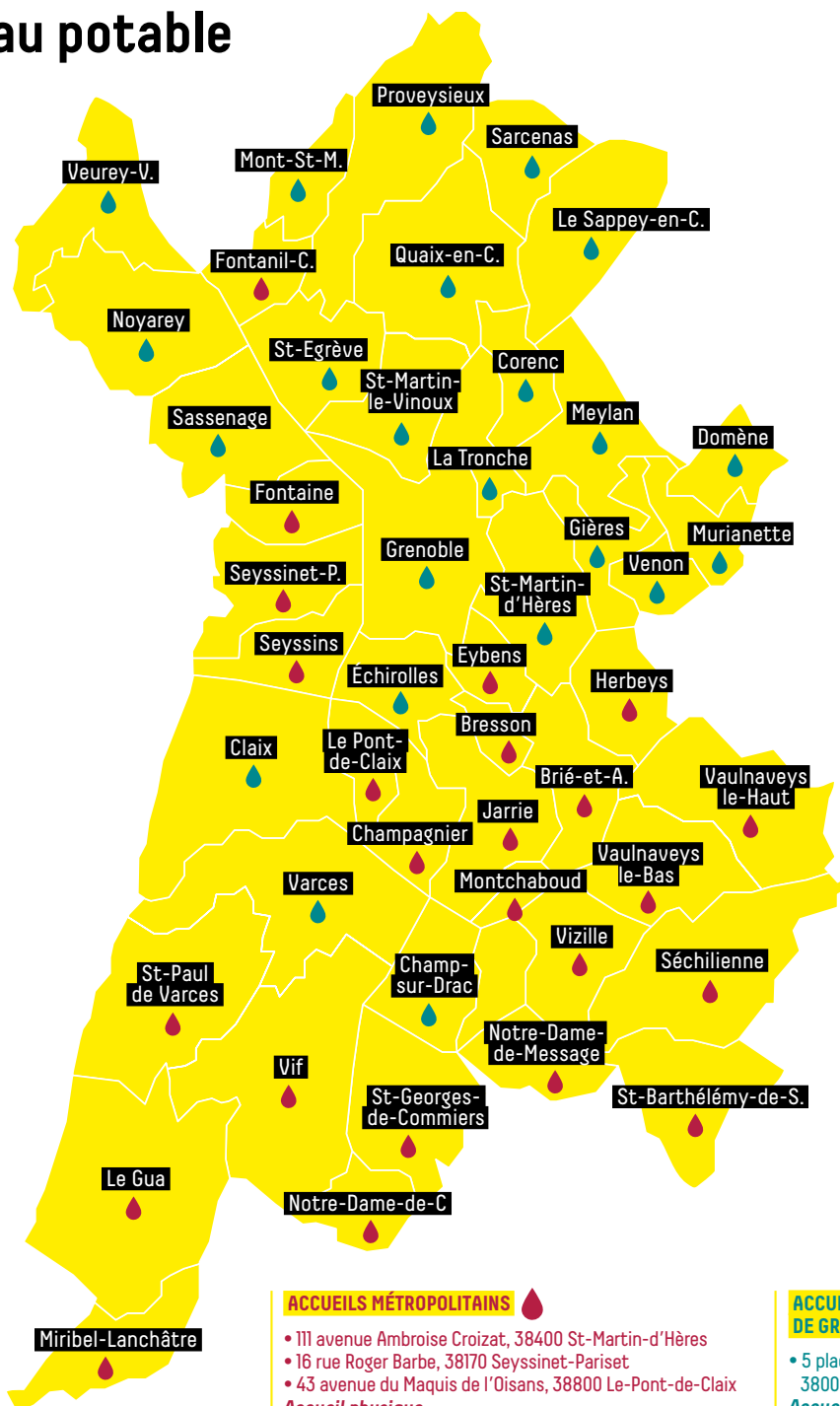
présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage La Directive Eaux Résiduaire Urbaines – DERU Bilan des contentieux eau et assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 16 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- assainissement non-collectif Convention de financement concernant les travaux d'adduction pour la fourniture au Grésivaudan : avenant n°1 Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Optimisation de la gestion de l'eau: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Exercice incident exploitation assainissement avec le SDIS Cadre d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service pour le personnel des régies Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Centre Technique d'Assainissement à Echirrolles (Rue Politzer) Actions de protection les champs de captage Drac et nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JUIN 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Point d'étape transfert SPL EDGA Campagne d'information sur les économies d'eau Actions de protection des champs de captage Drac et sur les nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du conseil d'exploitation sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL EDGA Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire Etudes des impacts du changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE pour la régie eau
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

COMITE DES USAGERS DU 19 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage Bilan des contentieux eau et assainissement Vidéo du métier de Fontainier
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : appel à projets Convention de fourniture d'eau par GAM à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1 Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2023 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 10 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Gestion ANC et Pluvial en zone de géologie complexe Consultation accord cadre à bon de commande travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Offre de concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- ANC Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de fourniture d'eau à la CCLG Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
COMITE DES USAGERS DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2022 Prospectives financière eau et assainissement
COMITE DES USAGERS DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du C. Ex sur l'enquête publique de STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
COMITE DES USAGERS DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Point d'étape suite à la réunion du groupe de travail sur l'optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL Eaux de Grenoble Alpes Réforme des redevances de modernisation et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire études sur le changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Laureat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE
Délibérations	/
COMITE DES USAGERS DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024 Rapport d'orientation budgétaire 2024 eau Rapport d'orientation budgétaire 2024 assainissement Tarifs de la PFAC applicable à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2024

Répartition des abonnés selon les accueils de l'eau potable



ACCUEILS MÉTROPOLITAINS

- 111 avenue Ambroise Croizat, 38400 St-Martin-d'Hères
- 16 rue Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Pariset
- 43 avenue du Maquis de l'Oisans, 38800 Le-Pont-de-Claix

Accueil physique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h

NUMÉRO UNIQUE : 04 85 59 50 00

ACCUEIL EAUX DE GRENOBLE ALPES

- 5 place Vaucanson, 38000 GRENOBLE

Accueil physique

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h / de 13h à 17h30

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30

04 76 86 20 70



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : La Mine / Crédits photos : Nicolas Pianfetti : p.2, p.17, p.24 (en bas à gauche) | Valérie Gaillard : p.8 (haut à gauche), p.38 (en haut) | Anne Chopard : p.11 (haut), p.22, p.54 (en haut à gauche), p.56 | Fanny Fontaine : p.11 (milieu), p.21 (milieu), p.23, p.33 (au milieu), p.36, p.38 (en bas), p.40, p.51 (en bas) | Guillaume Dumery : p.11 (bas), p.16 (haut) | Nathalie Lacaze : p.9 (en bas à gauche), p.19 (milieu) | Clara Goubault : p.26 (en bas), p.28, p.29 (à gauche), p.30, p.31 (à gauche), p.38 (au milieu) | Fabrice Grondeau : p.51 (en haut)

Mai 2024

Document imprimé sur papier recyclé.

